
Microfinance : l'intervention des banques françaises à l'étranger

Association Epargne Sans Frontière (ESF), Octobre 2009

Agence Française de Développement
Département de la Recherche

Cette étude a été commandée par l'Agence Française de Développement, division Evaluation et capitalisation, à l'Association Epargne Sans Frontière. Elle a été finalisée en mars 2009. Elle a été réalisée par Audrey Négui, d'ESF, en collaboration avec Frédéric Gorse, de la division Evaluation et capitalisation de l'AFD.

Créée en 1985, l'association ESF est spécialisée dans le financement du développement (www.esf.asso.fr).

Avertissement

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Agence Française de Développement.

Directeur de la publication : Jean-Michel SEVERINO

Directeur de la rédaction : Robert PECCOUD

Sommaire

CONTEXTE DE L'ÉTUDE	5
RÉSUMÉ	7
1. LA MICROFINANCE, VERS L'INTÉGRATION D'UNE NOUVELLE FORME DE FINANCEMENT AU SYSTÈME FINANCIER	11
2. EVOLUTION DES FINANCEMENTS DANS LE SECTEUR DE LA MICROFINANCE	15
2.1. Les besoins et les acteurs en présence.....	16
2.2. Le secteur bancaire, un investisseur parmi d'autres ?	17
2.3. Quel rôle pour les banques françaises ?	18
3. HISTORIQUE DE L'IMPLICATION GRANDISSANTE DU SECTEUR BANCAIRE FRANÇAIS	19
4. CARACTÉRISATION DES EXPÉRIENCES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER	23
4.1. Les modes d'intervention	24
4.2. Les outils utilisés	27
4.3. Stratégie et vision.....	31
4.4. Les freins	34
5. ACTIVITÉS DE MICROCRÉDIT DU SECTEUR BANCAIRE EN FRANCE ...	39
CONCLUSION	41
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	43

ANNEXES	47
Annexe 1. Liste des personnes interrogées	47
Annexe 2. Comptes-rendus d'entretiens	48
Fiche descriptive : Proparco	48
Fiche descriptive : Crédit agricole S.A.	59
Fiche descriptive : Crédit coopératif.....	66
Fiche descriptive : Crédit mutuel.....	80
Fiche descriptive : BNP Paribas	88
Fiche descriptive : Société générale.....	97
Fiche descriptive : Banque populaire	103
Annexe 3. Autres initiatives françaises en microfinance : Axa.....	108
 BIBLIOGRAPHIE	 111

Contexte de l'étude

Cette étude est née des réflexions du Réseau français de la microfinance (RFM) et du constat d'une forte participation des principales banques françaises dans les échanges internationaux dans le secteur de la microfinance.

L'objectif est, dans un premier temps, de réaliser un état des lieux des interventions des banques françaises dans le secteur de la microfinance dans les pays du Sud. Puis, dans un second temps, il s'agit de mesurer l'impact de ces investissements sur les acteurs de la microfinance. L'Agence Française de Développement (AFD) a mandaté Epargne Sans Frontière (ESF), qui anime le RFM, pour réaliser cette étude qualitative. Le travail d'ESF a été effectué à partir d'entretiens d'environ deux heures avec six banques françaises (Société générale, BNP Paribas, Crédit mutuel, Crédit coopératif, Banques populaires, Crédit agricole) et une institution financière de développement, Proparco (filiale de l'AFD dédiée au financement du secteur privé), lesquelles structures sont actives dans ce secteur.

Cette étude a pour but de répondre aux problématiques suivantes :

- de quelles façons les banques françaises interviennent en microfinance à l'étranger ?
- pour quelles raisons les banques se sont-elles tournées vers ce secteur ?
- comment des partenariats public-privé peuvent-ils se créer pour un développement efficace et efficient du secteur ?
- quelles sont les évolutions à venir ?

Il est important de préciser que les entretiens ont été menés en septembre 2008 et que le condensé des informations a été revu en décembre 2008. Cette période a coïncidé avec l'irruption d'une importante crise financière affectant le secteur bancaire, ce qui a entraîné une prudence accrue dans la communication des structures interrogées.

Les stratégies des banques françaises en microfinance :

- l'étude permet de constater que l'implication récente des groupes bancaires commerciaux en microfinance relève de la volonté manifeste d'un individu ou d'un groupe d'individus au sein du réseau bancaire. L'engagement de ces personnes a permis de sensibiliser le groupe à développer une stratégie ;
- on constate une forte hétérogénéité dans la manière d'intervenir, souvent liée aux caractéristiques du groupe. L'étude montre une distinction entre les banques mutualistes et les banques commerciales. Pour ces dernières, les activités de microfinance sont intégrées dans les activités de banque de détail à travers l'inclusion d'une unité transversale liée à la responsabilité sociale de l'entreprise ou à sa politique de développement durable. Du côté des banques mutualistes, on évoque l'apprentissage d'un métier avec la création d'une unité indépendante (association ou fondation).

Les outils d'intervention :

- le prêt est l'outil prépondérant de toutes les structures interrogées. 80 % des banques françaises qui refinancent des institutions de microfinance (IMF) le font en monnaie locale, aux taux du marché ;
- la moitié des structures ont pris des participations directement dans le capital d'IMF et on dénombre, en 2008, une dizaine d'investissements de ce type sur les sept institutions interrogées. Mais ce chiffre aura tendance à augmenter dans

les années à venir, à moins que la crise financière ne vienne ralentir les prises de participations ;

- l'Afrique est une zone d'intervention commune à toutes les structures, alors qu'au niveau mondial les investissements se concentrent à 45 % en Europe de l'Est et en Europe centrale puis à 32 % en Amérique latine (Glisovic Mezieres, 2008). On pourrait penser que les banques françaises souhaitent se démarquer en investissant particulièrement dans cette zone, à laquelle elles sont historiquement liées ; mais, à ce jour, une revendication d'ouverture géographique se fait sentir et se traduit par des investissements en Asie et en Amérique latine ;
- les choix géographiques sont faits en fonction des partenariats déjà engagés et des implantations géographiques pour les groupes qui ont des réseaux de détail dans les pays d'investissement ;
- à ce jour, sur plus de 300 millions d'euros engagés, les banques commerciales apportent 67 % de ce montant alors qu'elles ont été les plus récentes à développer leurs activités de microfinance (2005) ;
- moins de la moitié des structures ont instauré des services d'assistance technique structurés et formalisés ;
- soixante pour cent des structures interrogées ont entériné des partenariats avec des sociétés d'investissement en tant qu'intermédiaires de leurs investissements ou ont investi dans des fonds de microfinance aux côtés d'acteurs expérimentés dans le secteur ;
- seules deux structures sur les sept interrogées ne travaillent qu'à travers de l'assistance technique et de la mise à disposition d'expertise et n'ont aucune implication financière dans le secteur ;
- les investissements, qu'ils soient en dette ou en capital, se font principalement auprès d'institutions solidement implantées ou avec la création de nouvelles structures ayant une implantation urbaine tournée vers les micro-entrepreneurs.

Les projections :

- toutes les banques interrogées souhaitent continuer leurs activités dans le secteur de la microfinance, voire augmenter leurs engagements. C'est un phénomène précurseur en France qui a vocation à prendre plus d'ampleur, notamment du fait de la déconnexion (pour le moment) de la microfinance par rapport à la crise actuelle ;

- les banques françaises attachent une grande importance à leur mission sociale et leurs décisions tiennent compte de l'impact social pour les clients choisis. Aucune n'aborde ce secteur pour des investissements purement financiers ;
- hormis la financiarisation du secteur et l'adaptation des compétences bancaires aux IMF, la diversification des produits offerts n'est pas apparue comme une priorité lors des entretiens.

Globalement, il ressort que l'implication grandissante des banques françaises (et étrangères par ailleurs) comme source de financement de la microfinance contribue au développement du secteur. Aux flux financiers générés se rajoute un métier, une expertise bancaire non négligeable pour le secteur de la microfinance. Les réseaux locaux proches des IMF sont à même d'apporter cet appui financier et technique adapté. Certains évoquent même, à terme, la « *récupération de la microfinance* » par le secteur bancaire (Abdelmoumni, 2005).

La microfinance, vers l'intégration d'une nouvelle forme de financement au système financier

1

Dans les années 1980, se sont développées de nouvelles initiatives de financement en faveur des populations pauvres non bancarisées des pays en voie de développement. De projets isolés, souvent développés sur des bases caritatives, ces opérations se sont structurées : elles recouvrent aujourd'hui une activité sectorielle bien identifiée, « la microfinance », exercée le plus souvent par l'intermédiaire d'institutions ayant une personnalité morale, « les institutions de microfinance » ou IMF, et intégrée de manière inégale à l'ensemble du système financier des pays d'implantation.

Aujourd'hui, les IMF regroupent plusieurs types d'intervenants qui ont en commun les caractéristiques suivantes :

11

- une clientèle à faible revenu ;
- un volume de clients important pour des opérations unitaires de petites tailles¹;
- l'utilisation d'une méthodologie d'analyse des risques reposant avant tout sur le comportement du client ;
- le faible niveau de garanties réelles prises sur les clients ;
- un système d'information performant permettant un suivi des risques précis et quotidien.

1. Les institutions de microfinance proposent des produits variés pour des clients individuels, des groupes de cautions solidaires ou des micro-entreprises. Les montants moyens s'élèvent à 200 USD mais s'échelonnent entre 50 et 2 000 USD selon le type de clientèle servie.

En 2008, le secteur servait 175 millions de clients à travers le monde. L'évolution du secteur sur une vingtaine d'années peut se caractériser par quatre phases successives.

Au milieu des années 1980, l'ensemble des acteurs du secteur a codifié ses pratiques : des méthodologies spécifiques, adaptées des pratiques bancaires, ont émergé parallèlement aux formes institutionnelles variées (ONG, coopératives de crédit, établissements financiers). Des acteurs importants, notamment en Asie (*Grameen Bank* au Bangladesh, *Bank Rakyat Indonesia* [BRI] en Indonésie) et en Amérique latine (institutions du réseau *Accion* comme *Bancosol* en Bolivie), se sont imposés comme des références professionnelles dans ce secteur encore récent.

Dans les années 1990, une phase d'institutionnalisation a eu lieu. Les projets, mis en place avec l'appui de bailleurs de fonds dans la décennie précédente, se sont dotés progressivement d'une personnalité juridique, de même que les nouvelles initiatives.

Les bailleurs de fonds, conscients de la nécessité d'harmoniser leurs stratégies dans le domaine, ont participé à la création du *Consultative Group to Assist the Poor* (CGAP)² en 1996. Ce groupe de travail a pour objectif de faire émerger les bonnes pratiques (publications, séminaires, normes comptables, réseaux professionnels) et de mettre des ressources humaines et financières à la disposition des intervenants du secteur. Les acteurs de la microfinance ont évolué vers une phase de professionnalisation et de consolidation.

Enfin, les États ont cherché à adapter leur réglementation à ces nouveaux intervenants de formes juridiques variées, mais pour lesquels il fallait aménager les règles prudentielles. À partir du milieu des années 1990, quelques institutions, sur tous les continents, ont commencé à afficher des résultats équilibrés, voire bénéficiaires, démontrant ainsi que le financement de populations déshéritées pouvait, dans certaines conditions, sortir de la sphère subventionnée et se viabiliser à terme. Les institutions habituellement les plus rentables relèvent du modèle de microbanque (distribution de

2. *Consultative Group to Assist the Poor* : groupe de travail hébergé dans les locaux de la Banque mondiale, mais financé par les bailleurs de fonds bilatéraux (France, Allemagne, États-Unis, etc.) et multilatéraux (Banque interaméricaine, Banque mondiale, Union européenne, FAO).

petits crédits par des établissements gérés comme des petites banques).

En fonction de ces différents éléments, des outils variés d'appui technique et financier ont été définis par les bailleurs de fonds (de la subvention aux prêts à taux de marché en passant par des participations au capital social).

Parallèlement des agences de notation, spécialisées dans le secteur de la microfinance, ont permis la publication de données comptables et l'établissement de comparaisons entre différentes institutions à travers le monde.

Enfin, les perspectives de rentabilité (notamment de Bancosol en 1992) ont entraîné l'apparition de nouveaux acteurs privés que sont les fonds d'investissement, aux côtés des bailleurs de fonds publics ou des établissements caritatifs privés (fondations à vocation sociale et structures confessionnelles) qui avaient jusqu'alors été les seuls financeurs de ces initiatives sous forme de subventions ou de prêts bonifiés. Il existe aujourd'hui 80 fonds d'investissement impliqués dans la microfinance mobilisant près de 4 milliards USD, ce qui nous permet d'affirmer que nous sommes actuellement dans une phase de « financiarisation³ » de la microfinance.

Les institutions de microfinance rentables, réglementées et financées par des actionnaires privés constituent désormais des modèles reconnus de prestations de services financiers aux plus pauvres. Arrivées à ce stade de développement, les IMF recherchent alors, comme tout type d'établissement, à financer leur croissance, souvent exponentielle. Mais leur articulation au secteur financier classique est encore à construire.

3. Titrisation, cotation de certaines IMF, etc.

Evolution des financements dans le secteur de la microfinance

2

Alors que 2005 a été consacrée par les Nations unies « Année internationale du microcrédit », 2008 constitue également une année charnière en microfinance. Le boom des investissements étrangers, la forte privatisation des capitaux, la cotation en bourse de *Compartamos*, l'entrée massive des fonds d'investissement et du secteur bancaire sont, entre autres, des éléments déterminants du changement qui s'opère aujourd'hui dans le secteur.

« Le microcrédit est une nouvelle classe d'actifs qui doit avoir sa place dans le portefeuille d'un investisseur »⁴.

15

En une dizaine d'années, le financement des institutions de microfinance a fortement évolué. Les volumes ont augmenté, notamment les fonds provenant d'agents privés - au point de dépasser les fonds publics investis dans le secteur - ainsi que le nombre de structures⁵. Ce sont les institutions financières internationales qui ont été à l'initiative de ce mouvement en développant leur propre fonds. Ces structures sont, pour elles, l'occasion d'investir d'une autre manière dans le secteur de la microfinance mais aussi d'attirer des capitaux privés. Choix judicieux quand on constate aujourd'hui que les fonds

4. Jean-Philippe de Schrevel, cofondateur de BlueOrchard (article dans *Le Soir* du samedi 15 et dimanche 16 mars 2008).

5. Les fonds d'investissement ont fleuri à la fin des années 1990 pour atteindre le nombre de 80 structures recensées par le CGAP en 2007 dont 70 % sont domiciliées en Europe.

de microfinance, d'une part, ne sont pas touchés par la crise financière et, d'autre part, affichent des performances financières supérieures à celles des fonds d'investissement classiques.

Les investisseurs privés approvisionnent principalement les fonds d'investissement de microfinance. Mais il faut compter aussi les investisseurs individuels et les fondations (47 %), les institutions financières internationales (36 %) et les investisseurs institutionnels, de type *hedge funds*, qui visent un objectif financier et social (17 %) (Reille and Sananikone, 2007).

2.1. Les besoins et les acteurs en présence

Le nombre des bénéficiaires ayant accès à des services microfinanciers dans le monde s'élève à 175 millions pour un marché estimé à 1,5 milliard d'individus. Le taux de croissance des activités de microfinance atteint des sommets avec une croissance de l'ordre de 30 % par an. Pour les 30 milliards USD d'encours de crédit dans le monde, il est estimé un manque à combler de 250 milliards USD. Le secteur de la microfinance doit ainsi trouver les sources de son financement. Or seulement 10 % des IMF sont refinancées par des fonds spécialisés (Deutsche Bank Research, 2007).

Ce besoin de financement ne saurait être pleinement satisfait si la microfinance n'offrait pas des perspectives financières intéressantes. Il est courant d'atteindre un taux de profit (*return on equity [RoE]*) de 20 % avec un risque mesuré et des taux d'abandon inférieurs à 2 %.

Aujourd'hui, on dénombre environ 10 000 IMF. Par ailleurs, en dix ans, le nombre de clients a été multiplié par dix. La microfinance est devenue un secteur à part entière. Ce modèle économique, intégrant un objectif social, se répand rapidement et fait ses preuves.

Alors qu'on aurait tendance à penser que les institutions financières internationales (IFI) financent naturellement la création et le développement des jeunes IMF, une étude (Abrams and von Stauffenberg, 2007) montre qu'elles appuient, à des conditions inférieures à celles du marché, les IMF qui offrent les meilleures perspectives financières,

ce qui biaise la concurrence certes, mais n'entame en aucun cas la progression des fonds de microfinance. En effet, alors que ceux-ci ont crû de 233 % entre 2004 et 2006, les apports des IFI n'ont progressé que de 100 % sur la même période. Dès lors, on constate qu'il existe un réel besoin de financement de ce secteur.

2.2. Le secteur bancaire, un investisseur parmi d'autres ?

Si, en 1998, le CGAP écrivait dans une note : « Il y a peu d'études sur le rôle des banques commerciales en matière de microfinancement. La raison en est simple : il n'y a pas grand-chose à dire parce que les banques commerciales brillent par leur absence dans ce secteur d'activité » (CGAP, 1998), force est de constater qu'une dizaine d'années plus tard, la situation est toute autre. Désormais, les banques commerciales du Nord et du Sud considèrent la microfinance, non seulement comme un instrument de relations publiques très utile, mais aussi comme une opération financièrement viable. Les principales raisons invoquées par les responsables des grandes banques commerciales pour ne pas entrer dans le marché de la microfinance étaient le risque de défaillance des débiteurs, le coût élevé de ce type d'activités et les obstacles socio-économiques et culturels. Or, à ce jour, le portefeuille à risque se situe entre 2 et 4 % et aucun impayé n'a été constaté au titre des refinancements accordés aux IMF⁶.

Les banques s'intéressent à la microfinance pour diverses raisons : la diversification de leur portefeuille d'activités, la pression des gouvernements qui encouragent le développement de la micro- et de la petite entreprise, ainsi que l'essor de la microfinance parmi les priorités des programmes économiques et les possibles retours financiers des opérations. La microfinance permet également d'attirer la catégorie des investisseurs socialement responsables.

De plus, la mise en place de réglementations spécifiques, tant au niveau institutionnel que financier – parfois controversées –, dans les pays en développement, a permis, tout en sécurisant le secteur bancaire, d'impulser une augmentation des investissements

6. Intervention d'E. de Lutzel, responsable microfinance chez BNP Paribas lors de la 2e conférence de la plateforme européenne de microfinance au Luxembourg du 12 au 14 novembre 2008 à l'Atelier sur les liens entre banque et microfinance (Groupe Paris Europlace).

et de mettre en place des cadres d'intervention propices à son développement et à sa croissance.

2.3. Quel rôle pour les banques françaises ?

La complémentarité des banques et des IMF fait aujourd'hui consensus. Les stratégies des banques françaises, bien que récentes pour certaines, ont évolué rapidement ces cinq dernières années.

Ainsi, les banques commerciales mettent, elles aussi, en place des stratégies à moyen et long termes intégrant leur volonté d'« investissements socialement responsables » et de développement durable. Pour accompagner ce mouvement, l'AFD va dans le sens d'une participation des banques au capital des IMF et prône l'instauration de partenariats public-privé (PPP).

Avant 2005, seules les banques mutualistes avaient développé des activités en microfinance à l'étranger et investi leur temps et leur argent dans ce secteur (à l'exception de quelques banques commerciales dont la Société générale au Maroc dans les années 1990). Depuis 2005, le secteur bancaire commercial français se positionne et chacun s'organise pour devenir partie prenante du financement de la microfinance au Sud.

Historique de l'implication grandissante du secteur bancaire français

3

Le développement de leur marché et la volonté de valoriser leurs activités antérieures en microfinance, jusqu'alors disparates à l'intérieur de leurs réseaux, ont poussé les plus importantes banques françaises à développer une stratégie d'investissement en microfinance.

Le Crédit mutuel a été la première banque à mettre en place, par le biais du Centre international du Crédit mutuel⁷ (CICM), des réseaux d'épargne et de crédit au début des années 80 en Afrique.

Dès 1981, le CICM s'est engagé, en partenariat avec le gouvernement congolais, dans un projet de développement d'un réseau de coopératives d'épargne et de crédit qui deviendront, à partir de 1987, les Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit (Mucodec). Ce réseau, qui a résisté aux crises, est désormais le principal réseau congolais. Dès 1988, le CICM est intervenu également dans la création et le développement de réseaux mutualistes au Sénégal et en Centrafrique qui, en 1991, aboutiront respectivement à la création du Crédit mutuel du Sénégal (CMS) et du Crédit mutuel de Centrafrique (CMC). En 2007, les réseaux créés par le CICM comptent 190 caisses locales, 1 000 salariés, 570 000 sociétaires actifs, 1 790 élus, 197,5 millions EUR de dépôts et 103,3 millions EUR d'encours de crédits, tout ceci réalisé avec un budget annuel de fonctionnement de 1,6 million EUR (2008) pour l'association CICM. L'épargne locale constitue la base financière de la création des activités combinée à l'expertise du CICM.

19

7. Voir annexes : compte-rendu d'entretien – Crédit mutuel.

À la même période, dès 1983, le Crédit coopératif⁸, au travers de sa fondation, s'est impliqué dans la mise en place de Kafo Jiginew (voir encadré 1) au Mali, un réseau mutualiste de caisses d'épargne et de crédit qui représente aujourd'hui 131 caisses, 235 000 sociétaires et 20 millions EUR d'encours de crédit. Cette expérience est représentative d'un partenariat solide et de long terme entre une banque et une IMF.

Concernant les établissements de crédit classiques, à l'exception de Dexia, qui a financé en 1998 un fonds dédié à la microfinance, *Dexia Micro Credit Fund*, dont la

Encadré 1.

Kafo Jiginew : réseau de caisse d'épargne et de crédit au Mali

Aujourd'hui Kafo Jiginew, avec 560 salariés, constitue le plus grand réseau de microfinance au Mali, rayonnant dans la zone cotonnière du Sud Mali et à Bamako.

À l'origine de ce projet, la Fondation Crédit coopératif, au sein du consortium européen pour le crédit coopératif malien constitué avec des ONG européennes, a mis le savoir-faire du groupe Crédit coopératif au service de la construction et du développement de cette institution d'épargne et de crédit pour les populations à revenu modeste.

Kafo Jiginew est reconnu comme un acteur incontournable du développement social et économique au Mali et en Afrique de l'Ouest. C'est un bel exemple de démocratie coopérative qui participe aussi à la formation et à l'émancipation des femmes.

Aujourd'hui, Kafo Jiginew change de dimension. Pour l'aider à faire face aux nouveaux enjeux de son développement, le Crédit coopératif continue de l'accompagner, en tant que banque, par des transferts de compétences techniques (formation, gestion des ressources humaines, informatique, audit, etc.).

Le Crédit coopératif a soutenu Kafo Jiginew *via* sa fondation et est aujourd'hui engagé par une garantie à 100 % pour un prêt local d'un montant d'1 million EUR.

8. Voir annexes : compte-rendu d'entretien – Crédit coopératif.

gestion sera confiée ultérieurement à la société suisse *BlueOrchard*⁹, il faudra attendre les années 2000 pour voir émerger un début d'implication structurée des banques françaises en microfinance à l'international.

Le groupe Société générale¹⁰ a démarré ses activités de refinancement au Maroc au milieu des années 1990 à travers sa filiale Société générale Maroc (SGMA) sollicitée d'abord par la Fondation Zakoura puis par d'autres associations marocaines de microcrédit (AMC), dont l'association Al Amana. Très vite une étude a été menée au sein du groupe sur les opportunités de marché du secteur et, en 2005, certaines filiales ont effectué leurs premiers prêts. Une équipe, en charge du développement durable, est logée au sein de la direction du réseau de détail à l'international. Elle coordonne les évolutions des activités du secteur de la microfinance. Forte de cette expérience, la Société générale Maroc représente aujourd'hui l'un des bailleurs de référence du secteur de la microfinance au Maroc.

En 2005, l'Année internationale du microcrédit aux Nations unies (ONU) a vu frémir le secteur bancaire face à la croissance soutenable d'un secteur qu'il considérait jusqu'alors comme extérieur à son champ d'action. Des hommes et des femmes très motivés sur ce sujet ont, avec succès dans la plupart des structures, sensibilisé leurs équipes et porté la volonté et les intérêts à travailler dans ce milieu auprès de leurs directions générales.

C'est le cas de BNP Paribas qui, grâce au lobby de quelques personnes a, dès 2002, accordé des prêts à des IMF en Guinée (Crédit rural), en Egypte (*Dakahly Businessmen's Association for Community Development*) et au Maroc, à travers ses filiales locales. En 2006, le groupe valide la création d'un département microfinance logé au sein du pôle *Asset Management and Services*¹¹ et faisant partie intégrante de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

Malgré cela, en 2006, la France représentait tout de même moins de 1 % du marché mondial des fonds de microfinance contre 25 % pour l'Allemagne, 24 % pour

9. www.blueorchard.com

10. Voir annexes : compte-rendu d'entretien – Société générale.

11. Voir annexes : compte-rendu d'entretien – BNP Paribas.

les États-Unis, 19 % pour les Pays Bas, 14 % pour le Luxembourg et 9 % pour la Suisse¹².

L'activité du Crédit agricole¹³ dans le secteur de la microfinance est également ancienne mais très disparate : c'est, en effet, grâce à la société Crédit agricole consultant (filiale de la société Crédit agricole S.A.) que des initiatives telles que la création d'ACBA Bank en Arménie – banque coopérative agricole – ou l'appui du réseau des Caisse d'épargne et de crédit agricole mutualistes (Cecam) à Madagascar par l'Association internationale de crédit agricole et rural (ICAR) en 2004 ont pu voir le jour. Mais ces activités éparpillées n'étaient jusqu'alors pas mutualisées. La volonté de valoriser les expériences des caisses régionales et d'apprendre un métier a émergé récemment. Une fondation, la *Grameen-Crédit agricole Microfinance Foundation*, a été créée en octobre 2008. Elle débute seulement ses activités mais devient de fait l'outil de la stratégie en microfinance de Crédit agricole SA.

Parallèlement à ce mouvement croissant dans les banques françaises, Proparco¹⁴, créée en 1977 comme institution financière de développement, aujourd'hui partiellement détenue par l'AFD et des investisseurs privés, a commencé ses activités dans le secteur de la microfinance en 2006. Quelques actions avaient été menées en 2002 mais vite interrompues, le marché n'étant pas jugé assez mature et donc restant à la charge de l'AFD. En 2008, ces investissements représentent 5 % du portefeuille total de Proparco, correspondant à un engagement de 23 millions EUR alloués à des investissements, dits à fort impact de développement, en microfinance.

Finalement, l'implication du secteur bancaire français en microfinance a réellement décollé en 2005, l'année internationale du microcrédit ayant cristallisé les volontés et crédibilisé les actions ponctuelles. Un marché qu'il avait longtemps négligé s'ouvre au secteur bancaire. Sans oublier la prise de conscience et les sollicitudes des réseaux locaux au Sud, qui se sont manifestées dans le même temps et qui ont fini de pousser les groupes bancaires français à établir des stratégies d'intervention dans le secteur de la microfinance.

12. Note de synthèse du groupe de travail Paris Europlace « Microfinance », www.paris-europlace.net

13. Voir annexes : compte-rendu d'entretien – Crédit agricole.

14. Voir annexes : compte-rendu d'entretien – Proparco.

Caractérisation des expériences françaises à l'étranger

4

Les banques françaises ont engagé près de 300 millions EUR à ce jour dans des activités de microfinance avec, à leur tête, le groupe Société générale à hauteur de 127 millions EUR, ce qui représente encore peu comparé aux 4 milliards USD qui financent le secteur venant des fonds internationaux publics ou privés. En 2006, sur les 30 milliards USD d'encours des IMF dans les pays en développement ou émergents, 26 milliards USD sont en fait financés par des ressources locales (collecte de l'épargne, système bancaire local, organismes publics et fondations locales). Les institutions publiques, au premier rang desquelles figurent *Kreditanstalt für Wiederaufbau* (KfW, Allemagne), Alliance coopérative internationale – International consumers organisation (ACI-ICO, Espagne) et la Société financière internationale (SFI, rattachée à la Banque mondiale), apportent de leur côté 2,2 milliards USD. Le reste est financé par des groupes financiers privés au travers de fonds ou de fondations.

Tableau 1.
Moyens financiers investis en microfinance par les banques françaises
(en millions d'euros – fin 2007)

23

1	Société générale	127
2	BNP Paribas	75
3	Crédit mutuel	30*
4	Proparco**	23
5	Crédit coopératif	12
6	Crédit agricole	3,5
7	Banque populaire	0
	Total :	240,5

* Budget global d'intervention depuis le démarrage des activités.

** En 2008.

Source : ESF

Le mouvement de forte croissance des flux financiers vers la microfinance est suivi par les banques françaises qui déclarent toutes, sauf à venir une évolution négative des engagements passés, vouloir continuer à investir dans ce secteur et augmenter leurs engagements ou budget.

Le Crédit agricole a, d'ores et déjà, annoncé la création, au Luxembourg pour des raisons d'ordre juridiques et fiscales, d'un fonds détenu par la Fondation Grameen-Crédit Agricole en 2010 qui devrait augmenter de 100 millions EUR la dotation initiale de 50 millions EUR.

4.1. Les modes d'intervention

L'originalité française tient à son hétérogénéité. Hormis les banques commerciales classiques (BNP Paribas et Société générale), aucune n'intervient de façon similaire.

Le Crédit agricole vient de créer, en partenariat avec la célèbre *Grameen Trust* du Bangladesh, une fondation dotée de 50 millions EUR à fonds perdu.

Le Crédit mutuel a, bien avant l'implication des autres banques, créé le CICM, association servant de bras opérateur et de bailleur pour plusieurs réseaux d'épargne et de crédit africains.

Les banques commerciales classiques ont créé des départements en charge de la coordination de leurs activités locales de microfinance.

Enfin le Crédit coopératif a investi dans plusieurs modes d'intervention avec, d'une part, une fondation ayant mené des activités de microfinance et, d'autre part, la mise en place d'une équipe reliée à la direction des opérations financières, en charge de prises de participation dans des institutions de microfinance.

Par ailleurs, un consensus existe sur la soutenabilité des investissements, voire leur rentabilité, les investissements devant, au minimum, couvrir les coûts, être raisonnablement rentables et avoir un impact social.

Tableau 2.
Organisation des activités de microfinance au sein des banques françaises

		RSE	Ressources humaines dédiées	Unité indépendante	Partenariats privilégiés
1	BNP Paribas	Oui	3		Associations, bailleurs bilatéraux, banques étrangères
2	Société générale	Oui	1		Bailleurs bilatéraux et multilatéraux, sociétés d'investissement, associations et cabinets de conseil.
3	Crédit mutuel	Non	13	X	Bailleurs bilatéraux, associations.
4	Crédit coopératif	Oui	3*		Bailleurs multilatéraux et bilatéraux, banques étrangères, associations, sociétés d'investissement.
5	Crédit agricole	Non	10	X	Fondations, associations, banques étrangères.
6	Proparco	Non	3*		Bailleurs multilatéraux, banques françaises et étrangères, sociétés d'investissement et de financement privées.
7	Banque populaire	Non	1*	X	Bailleurs bilatéraux, associations, cabinets d'études, banques.

*Personnel ne travaillant pas à 100% sur les dossiers microfinance.

Source : ESF

Les moyens investis en ressources humaines sont proportionnels aux outils utilisés par les structures. Les banques intervenant fortement en assistance technique ont développé des équipes dédiées qui sont plus importantes que celles qui sont uniquement en charge des dossiers de refinancement ou qui assurent la coordination de réseaux locaux. Les prises de participation, l'assistance technique et le conseil sont consommateurs de temps et de personnel (participation aux organes de décision pour les investissements en fonds propres).

Parmi les banques étudiées, on distingue trois types d'organisation des opérations de microfinancement :

- Des unités entièrement indépendantes : elles sont affiliées à la banque, mais elles disposent de leur propre politique de prêt, de leur personnel et de leurs systèmes

d'information, et elles rendent compte à la banque « mère » (Crédit agricole, Crédit mutuel, Banque populaire) ;

- la distribution de refinancements en direct ou par l'intermédiaire d'ONG, de sociétés d'investissements ou de fonds (Crédit coopératif, Proparco) ;
- des unités de microfinance qui coordonnent les activités des filiales locales dirigées par un responsable microfinance et rattachées à la direction générale de la structure ou transversales à plusieurs pôles du groupe (BNP Paribas, Société générale).

Parallèlement au développement de la stratégie, la communication sur cette nouvelle activité s'est intensifiée, particulièrement pour les structures qui incluent cette dernière dans leur politique de développement durable ou dans le cadre de la responsabilité sociale de l'entreprise. Mais cela n'est pas pour autant une priorité, les équipes ayant pour objectif principal d'acquérir crédibilité et pratique et non de surévaluer leurs actions dans ce domaine. Seule une communication à titre informatif existe sur les différents sites Internet. Toutefois, les banques sont toutes partisans d'une plus grande transparence entre acteurs du secteur. À ce titre, l'exercice mené par cette étude peut être un vecteur neutre de communication. La communication se fait également en interne au sein de chaque groupe pour une bonne compréhension des actions par les différents acteurs ou services impliqués.

En dépit de l'hétérogénéité des modes d'intervention de chacun, l'objectif retenu est d'accompagner le développement des IMF lors de leur phase de transformation, d'augmentation de capital, de changement de stratégie ou simplement dans le développement de leur activité. Le principe phare étant, à terme, celui de l'inclusion financière qui se traduit par la construction de systèmes financiers accessibles à tous.

Les investissements sont d'abord destinés à des institutions déjà anciennes et solides où le risque est minimisé, c'est-à-dire aux IMF les plus rentables. En second lieu, les investisseurs ciblent les institutions desservant le milieu rural et/ou à forte majorité féminine, car elles sont fortement appréciées pour leurs performances sociales. Les IMF qui travaillent aujourd'hui en collaboration avec le secteur bancaire français sont en phase de développement voire de transformation juridique. Les entretiens n'ont pas permis de relever des objectifs plus précis au niveau des produits privilégiés, hormis les IMF cherchant à combler les besoins financiers des micro- et petites entreprises.

4.2. Les outils utilisés

Parmi les structures étudiées, on observe l'utilisation des outils suivants :

- la technique de *downscaling*, c'est-à-dire la descente en gamme de l'offre de produits financiers des banques pour atteindre les clients des IMF (montant de crédit plus faible), est encore peu usitée du fait de l'importance des coûts, du temps passé, de la complexité des interventions et de l'adaptation nécessaire à cette nouvelle culture que demanderait une intervention en direct ;
- les prêts aux IMF sont le premier outil de financement utilisé ;
- les prises de participation viennent en suivant des interventions en dette dont on note une augmentation ;
- les services non financiers tels que l'assistance technique, l'expertise ou le conseil sont des outils pas ou peu fournis avec les services financiers, c'est souvent l'un ou l'autre.

Au niveau mondial, en 2006, les investissements sous forme de prêts représentaient 70 % du total des engagements en microfinance, les appuis en fonds propres 20 % et les garanties 10 %. Sans avoir les montants exacts, la répartition est similaire au sein du secteur bancaire français.

4.2.1. Le refinancement en prêt des IMF

L'étude révèle que les durées des prêts varient de 1 à 12 ans pour des montants allant de 200 000 à 30 millions EUR.

Le prêt est l'outil de financement le plus utilisé par les banquiers français. La troisième version de l'étude d'Internationale *Nederlanden Groep* (ING) (Zaalberg, 2006) sur la microfinance faisait le même constat auprès des 20 banques internationales interrogées, avec un doublement des chiffres entre 2006 et 2008. Les prêts sont faits par les réseaux locaux qui assument la pleine charge des risques ou par les unités créées à cet effet (fondation ou association).

Une grande partie de ces crédits sont assortis de garanties et ils ont une durée moyenne de 3 ou 4 ans. Il y a de plus en plus de prêts en monnaie locale, très avantageux pour les IMF sur place qui n'ont plus à gérer le risque de change.

Tableau 3.
Les outils d'intervention des banques françaises en microfinance à l'étranger
 (* le moins utilisé, **** le plus utilisé)

	Implication en termes d'image			Offres de service			Implications financières			Implication stratégique	
	Mécénat	Mise à disposition de personnel	Infrastructures/volontaire aide technique (VAT)	Transfert de fonds	Refinancement	Garanties	Fonds (création, gestion, participation ou distribution)	Prise de participation	Intervention directe sur le marché		
1 BNP Paribas			*	*	***		**				
2 Société générale				*	****	**		***	**		
3 Crédit mutuel			***	*					**		
4 Crédit coopératif	*				**	*	***	**			
5 Crédit agricole		*	**		****	***		**			
6 Proparco					****	**	*	**		***	
7 Banque populaire			*								

Source : ESF

Les investisseurs institutionnels qui utilisent encore majoritairement les monnaies fortes cherchent à inverser la tendance en développant un outil de garantie auprès des banques locales pour des prêts en monnaie locale, ou en faisant appel à des solutions émergentes telles que les fonds de couverture de change dédiés à la microfinance.

Au Bénin, le refinancement des IMF par les banques de la place est un phénomène désormais courant, certaines d'entre elles obtenant des lignes de crédit bancaire allant jusqu'à 3 ans. La situation de surliquidité des banques dans la région a, sans doute, contribué à leur approche bienveillante à l'égard de tels refinancements.

4.2.2. Les prises de participation dans le capital des IMF

L'étude révèle que les investissements en capital varient de 0,3 à 10 millions EUR pour des durées allant de 5 à 7 ans.

Après les outils de dettes, viennent les prises de participations (57 % des structures interrogées). Elles peuvent être engagées par le groupe ou les réseaux locaux. Elles ne dépassent pas les 20 % du capital dans l'ensemble des expériences décrites et sont souvent assorties d'un siège au conseil d'administration de l'IMF. On devrait constater une progression des prises de participation des banques françaises dans le capital des IMF dans les années à venir, avec l'arrivée de la fondation Grameen-Crédit agricole. Fin 2007, le Crédit coopératif a orienté sa stratégie en microfinance vers une activité de prise de participation en direct. Enfin, Proparco devrait voir ses prises de participation augmenter parallèlement à son portefeuille global.

4.2.3. La fourniture de services d'assistance technique

Elle constitue le cœur de métier du Crédit mutuel à travers le CICM, qui met en place des réseaux coopératifs autonomes et pérennes.

De même, le groupe Banque populaire n'intervient qu'à travers l'offre d'expertise et de conseil en microfinance à l'international. En effet, en ce qui concerne la finance éthique, le Crédit coopératif (qui a rejoint le groupe en 2002) a la charge de la mission sociale du groupe. Or, ayant choisi d'étudier le Crédit coopératif comme structure à part entière dans cette étude, nous n'évoquerons ici que les activités de l'Agence pour la

coopération et le développement du groupe Banque populaire¹⁵ (ABPCD), association de loi 1901, comme la structure travaillant en microfinance au sein du groupe Banque populaire. Cette agence offre aux pays émergents l'expérience et les compétences professionnelles du groupe Banque populaire dans le monde. Elle conseille, assiste, met en œuvre, mobilise des financements et appuie les acteurs du secteur privé.

Pour tous les autres acteurs interrogés, l'assistance technique est un outil annexe, le plus souvent le fruit d'un engagement d'associations de retraités bénévoles au service du groupe. Les bénévoles retraités de banque mettent leur expertise au service des IMF en effectuant des missions de court et long terme liées aux investissements du groupe.

4.2.4. L'appui en ingénierie financière

Les émissions d'emprunts obligataires, la titrisation de portefeuille (*Deutsche Bank* avec *Procredit*, *Citibank* avec *Compartamos* et *Mibanco*) ainsi que les introductions en bourse (*Compartamos*) ne font pas encore partie des services proposés par les banques françaises aux IMF à l'heure actuelle, mais une volonté de développer ces métiers a été évoquée lors de certains entretiens.

4.2.5. La création, la gestion ou l'investissement dans des fonds de microfinance

Le Crédit coopératif, en tant qu'acteur de la finance solidaire, a été le premier à créer en 1983 le fonds commun de placement de partage intitulé « Faim et Développement » permettant aux épargnants solidaires de partager leurs bénéfices annuels avec le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) sous forme de dons au profit de Solidarité internationale pour le développement et l'investissement (SIDI), société d'investissement en microfinance. Au 31 décembre 2007, le portefeuille de la SIDI est réparti à 48 % en prêts (3,7 millions EUR), 44 % en prises de participation (3,3 millions EUR) et 8 % en garanties (0,5 million EUR). Elle a investi dans 56 partenariats ou systèmes financiers décentralisés regroupés dans 28 pays. Plus récemment, le Crédit coopératif a cofondé, avec des acteurs de l'économie sociale en Europe, CoopEst, une société d'investissement, qui investit dans la microfinance.

15. Voir annexes : compte-rendu d'entretien – Banque populaire.

Les banquiers français (hormis le Crédit coopératif dont 70 % du portefeuille microfinance est dédié à des prêts dans des fonds de microfinance) placent une faible partie de leur argent dans des fonds spécialisés en microfinance. Cette activité est peu significative, principalement pour des raisons de réglementation française.

Il existe seulement deux fonds dilués en France : la Sicav « Nord-Sud Développement » et le fonds commun de placement « Faim et Développement », où la part de microfinance est limitée à 10 % du portefeuille total. Les autres véhicules qui existent sont Financités, Microcred, PlaNet Finance et la SIDI. Comparativement à d'autres pays, la France est en retard à ce niveau.

4.2.6. L'évaluation des investissements

À ce jour aucune structure interrogée n'a développé ou n'utilise d'outil d'évaluation de l'impact de ses investissements, même si quasiment tous souhaiteraient obtenir une meilleure évaluation sociale de leurs investissements et de leurs clients. De nombreux outils ont été développés ou adaptés sur l'étude des performances sociales et financières des IMF, mais ils sont principalement utilisés par les acteurs eux-mêmes.

4.3. Stratégie et vision

Toutes les banques interrogées ont développé une approche personnelle de leur mode d'intervention en microfinance à l'étranger et toutes, en 2008, y voient un investissement sérieux et rentable. Il ne s'agit pas seulement d'une politique marketing. La microfinance a, en effet, cet avantage de combiner performances financières et sociales.

Le changement s'est effectué entre 2005 et 2007 vers ce que les auteurs des études commissionnées par ING appellent une stratégie duale, c'est-à-dire une stratégie financière qui intègre un objectif social.

À la date des interviews, en septembre 2008, chaque structure prévoyait un maintien, voire une augmentation de ses activités de microfinance.

Au démarrage, les choix géographiques d'intervention ont été faits en fonction des attaches de langues et d'histoire des banquiers français, à l'exemple des banques espagnoles avec l'Amérique latine. Les banques françaises ont débuté la sélection de leurs partenaires par rapport à leurs réseaux locaux et/ou de leurs partenaires en Afrique. Mais, aujourd'hui, c'est une stratégie globale qui s'instaure dans chaque structure.

Finalement, deux visions cohabitent dans cette étude. La première vise à valoriser l'impact social de la microfinance, à agir dans une optique de développement et de lutte contre les inégalités. Dans ce cas, les outils financiers sont accompagnés d'une assistance technique et des coûts de structure plus importants sont engagés, compte tenu des risques plus lourds des dossiers d'investissements à traiter. Dans la seconde vision, la viabilité financière des IMF recueille une plus grande attention et le traitement des dossiers se doit d'être commercial et de tendre vers le développement de marché.

Tableau 4.

Zones d'intervention et ciblage des partenaires en microfinance des banques françaises

		Zones d'intervention	Cible	Nbre IMF*	Nbre pays
1	BNP Paribas	Afrique (63 %), Amérique latine (21 %), Asie (16 %)	Tiers 1 et 2 ¹⁶	22	11
2	Société générale	Afrique (98 %), Méditerranée		35	17
3	Crédit mutuel	Afrique (71 %), Asie (29 %)	Création pure	7	7
4	Crédit coopératif	Europe de l'Est et centrale, MENA**, Asie centrale	Tiers 2, rural et ONG	3	5
5	Crédit agricole	Afrique, Asie, MENA	Tiers 2 et 3, rural et femmes	5	5
6	Proparco	Afrique (42 %), Amérique latine (32 %), Asie (26 %)	Tiers 1 et 2	4	4
7	Banque populaire	Afrique (2 dossiers), Maghreb, Asie (1 dossier)		2	3

* Création, refinancement et/ou prise de participation en direct (2007).

** Moyen-Orient et Afrique du Nord

Source : ESF

16. Tier 1 / Tier 2 : Depuis 1988, on distingue pour les banques deux grandes catégories de fonds propres, le tier 1 et tier 2, classés en fonction du type de risque qu'ils peuvent compenser pour calculer le ratio de solvabilité de la banque. Le tier 1 concerne les fonds propres dits de base, (actions ordinaires et certificats d'investissement, intérêts minoritaires.), le tier 2 désignant les fonds propres complémentaires (plus values latentes, provisions, titres participatifs.). Il existe également un tier 3, pour les fonds propres de troisième catégorie, qui couvrent les risques de marché. La définition généralement acceptée est celle du Comité de Bâle pour la surveillance bancaire, institution créée par les différentes banques centrales dans le dessein d'harmoniser les méthodes d'analyse et d'internationaliser les normes bancaires.

Dans les deux cas, la RSE peut être engagée sur les activités de microfinance, ce qui, par ailleurs, ajoute une dimension d'image favorable non négligeable à l'établissement.

À noter que les banques mutualistes prônent l'esprit coopératif et s'inscrivent souvent dans un partenariat de long terme avec les actionnaires où la confiance s'acquiert avec le temps, ce qui est moins le cas des banques commerciales classiques qui, par ailleurs, ont commencé plus tardivement leurs activités.

La stratégie des groupes se retranscrit aussi dans la sélection de leurs partenaires en fonction du statut de l'IMF, de son implantation, de ses objectifs et, évidemment, de ses performances financières et sociales.

Les banques mutualistes souhaitent transmettre leur métier et développer le modèle mutualiste, d'où le besoin de collecter une épargne locale qui n'existe pas dans les mêmes proportions dans tous les pays.

L'Afrique est la zone où toutes les banques françaises interviennent, quels que soient les outils utilisés. Ensuite, viennent l'Asie, l'Europe de l'Est et le Moyen-Orient. On ne note aucune activité ou une activité très minime en Amérique latine. Mais il se dégage chez certaines banques une réelle volonté de sortir des sentiers battus que sont (pour les banques françaises) les pays africains et d'examiner toutes les zones possibles.

L'Europe de l'Est est une destination non négligeable des investissements et ce, même si les banquiers sont d'accord pour considérer ces investissements comme de la « mésofinance » plutôt que de la microfinance, les plafonds de crédit demandés étant supérieurs, de l'ordre de 200 EUR au niveau de l'Afrique et du Moyen-Orient contre 334 EUR en Europe de l'Est et centrale (Appui au développement autonome, 2006). Pour cette zone, le Crédit coopératif a créé, en octobre 2005, une société d'investissement nommée CoopEst ayant vocation à apporter des ressources longues, via des intermédiaires financiers locaux comme des IMF, aux petites et moyennes entreprises en Europe centrale et en Europe de l'Est. Ses investissements sont aujourd'hui dirigés à plus de 50 % vers la microfinance¹⁷.

17. Voir annexes : compte-rendu d'entretien – Crédit Coopératif.

La revue des activités du secteur bancaire français en microfinance a montré que de nombreuses opérations étaient menées en partenariats avec les acteurs de coopération français (AFD et Proparco), principalement dans la mise à disposition de garantie pour l'obtention des refinancements bancaires. Ce genre de PPP fonctionne et mérite d'être développé.

4.4. Les freins

Au cours des entretiens menés avec chaque structure, des contraintes ont été mentionnées, des risques identifiés que cette contribution met en lumière. A ce titre, des pistes d'amélioration sont explorées par les banques françaises.

Le rôle des autorités publiques françaises

Plusieurs éléments ont été notés :

- la volonté d'une plus grande implication des institutionnels français dans la gestion et la maîtrise des risques pays, notamment du risque politique, lorsque le risque commercial est assuré par les acteurs privés. Une répartition des rôles, à l'exemple de la SFI avec l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) devrait être étudiée ;
- il a été constaté une participation de plus en plus réduite des autorités de coopération françaises dans l'appui à la création de réseaux de microfinance, notamment par la mise à disposition de subventions et/ou de prêts concessionnels qui facilitent le démarrage d'activités¹⁸ ;
- a été mentionné le problème de la zone d'intervention de la France, mais ce dernier semble aujourd'hui levé avec les récentes réformes de la loi de finances de 2009, qui ne limite plus les actions de l'AFD à la zone de solidarité prioritaire (ZSP) ;
- enfin, les conditionnalités imposées (agrément, gouvernance, etc.) par les agences de coopération (bilatérales et multilatérales) sont considérées comme un frein. Elles ralentissent les processus d'investissement des acteurs privés en microfinance et prennent peu de risques. Ce qui ne favorise pas les PPP pourtant souhaités par tous.

18. Cette situation est en lien avec le transfert de compétence de la direction générale de la Coopération internationale et du développement (DGCID) vers l'AFD.

Risque de surendettement et protection des consommateurs

L'exemple de l'Inde laisse perplexes les investisseurs privés, qui notent un surendettement dangereux dans ce pays et souhaitent attirer l'attention sur le risque systémique que pourrait provoquer la défaillance d'IMF servant un grand nombre de clients. Il est important d'instaurer des mesures de protection des consommateurs.

Cette question nous amène aussi à la problématique du crédit à la consommation qui pousse ceux qui y sont favorables à refinancer des sociétés de crédit à la consommation en Afrique du Sud, puisqu'il s'agit, dans les faits, d'inclusion financière. D'un autre côté, certains sont défavorables à ce que la microfinance laisse une part trop importante de ces créances être attribuées à la consommation des clients.

Du côté de l'offre de financement, la surprotection des investisseurs a pour conséquence aujourd'hui, qu'une fois réunies toutes les conditions pour bénéficier d'un investissement privé, seules quelques IMF restent éligibles, d'où une concentration forte des fonds sur une vingtaine d'IMF de par le monde.

Problèmes juridiques et fiscaux en France

Les banques commerciales ne peuvent pas promouvoir activement des produits de fonds de microfinance auprès du grand public. Il existe seulement trois pays où de riches particuliers peuvent investir dans des produits d'investissement en microfinance (Pays-Bas, Suisse, Luxembourg). Il n'est, en effet, pas possible de créer en France une fondation ou un fonds dédié à la microfinance qui fasse appel à l'épargne publique alors que le profil de risque des fonds de prêts, répartis sur un grand nombre d'institution et de pays, montre une volatilité inférieure à 1 % malgré la chute des marchés de 40 à 50 %. Ce qui rejoint le problème de la transformation des « comptes épargne codéveloppement » et, partant, de leur difficile commercialisation.

En France, les fonds ne peuvent être distribués qu'auprès des institutionnels, alors que la distribution de fonds de microfinance est libre dans de nombreux pays (États-Unis, Suisse, Luxembourg, Pays-Bas). Par ailleurs, l'expertise en matière de création et de gestion de fonds de microfinance en Europe est concentrée essentiellement au Luxembourg. Dans ce contexte, un groupe de travail microfinance a été monté dans

le cadre d'Eurolplace, afin de promouvoir les fonds de microfinance français. En effet, il existe en France seulement trois fonds dilués (5 à 10 % de microfinance) qui peuvent être distribués au public : la Sicav « Nord Sud développement », le fonds « Faim et développement » et la Sicav « Obli Etheis ». D'autres véhicules existent tels (sous forme de sociétés anonymes) que Financités et MicroCred (groupe PlaNet Finance). Advans, qui est une société française, a une holding luxembourgeoise pour ses participations en microfinance. Par ailleurs, SIDI, qui est aussi une société française filiale de l'ONG CCFD, est en train de monter deux fonds de droit luxembourgeois pour financer ses filiales.

Toujours du côté des investisseurs, se rencontrent aussi les problèmes liés aux retenues à la source (RAS) sur les intérêts versés par les IMF dans leur pays d'origine. La RAS peut présenter un coût supplémentaire important, puisque généralement ce coût est supporté par l'IMF. Par exemple, pour un prêt réalisé dans un pays où la retenue à la source est de 20 %, cela veut dire que pour un prêt octroyé à l'IMF à un taux d'intérêt annuel de 7 % par exemple, l'IMF peut devoir supporter un coût total annuel de financement de $7\% \times (1 + 20\%)$ soit 8,40 %. Les RAS sont versées au pays d'origine. S'il existe un traité de non-double imposition, cette RAS peut être récupérée en partie par le prêteur sous forme de crédit d'impôt. Ainsi certains participants à cette étude souhaiteraient que les autorités françaises soient sensibilisées à ce genre de difficultés.

La réglementation au Sud

36

La réglementation du secteur de la microfinance est récente et en perpétuelle évolution. Même si elle a favorisé l'implication des acteurs privés sur ce secteur, elle est encore considérée comme imparfaite voire freinant, dans certains cas, le financement du secteur par le privé.

Aussi, est-il souhaité une amélioration de la qualité du suivi réglementaire, principalement pour les IMF collectrices d'épargne. De plus, lorsque l'on sait que la première version de la loi Parmec¹⁹ de l'Union économique et monétaire des pays ouest-africain (UEMOA) privilégiait fiscalement les formes juridiques mutualistes ou coopératives pour l'exercice de la microfinance, cela constitue un frein sérieux à des prises de

19. La loi Parmec est la loi correspondant au programme d'appui à la réglementation des mutuelles d'épargne et de crédit dans l'UEMOA.

participation (Hmimid, 2005) des banques dans les IMF. La nouvelle réglementation, en cours de vote par les huit parlements (déjà votée au Sénégal) donnera un agrément à tout le monde : SA, société coopérative ou association. Ainsi la question à se poser est la suivante : est-ce que la nouvelle réglementation UEMOA sera aussi neutre vis-à-vis des SA que celle de la Commission de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) aux niveaux de la fiscalité, de l'intégration prudentielle dans le marché interbancaire, et de la prise de participations (c'est-à-dire des ratios des banques vis-à-vis des IMF SA) ?

En Afrique, la réglementation de la zone CEMAC ne favorise pas la transformation de l'épargne en crédits à moyen et long termes (ratios trop stricts), et limite les plafonds unitaires de crédits, du fait de l'absence de consolidation du ratio de division des risques au sein des réseaux financiers mutualistes. Ceci impose un seuil caisse par caisse trop bas et ne tenant pas compte de l'unité financière au sein d'un réseau.

En effet, le ratio de liquidité des IMF en zone CEMAC, typiquement bancaire, ne correspond pas aux standards du secteur qui prévoient juste le maintien d'une fraction des dépôts à vue en trésorerie (entre 15 et 25 % du montant des dépôts à vue selon les normes) pour satisfaire aux demandes normales de retraits de la clientèle.

Enfin, certains États (Algérie, Bénin) subventionnent les banques publiques et ont mis en place des dispositifs de crédits subventionnés aux chômeurs et aux jeunes promoteurs, ce qui biaise la concurrence. D'une manière générale, le secteur financier privé, parce qu'il a des techniques plus adaptées aux besoins des clients de la banque de détail, devrait pouvoir intervenir de manière rentable, nonobstant les banques et les dispositifs publics et malgré les longueurs d'obtention des agréments.

Les réglementations sont jugées trop rigides et les acteurs privés souhaitent être épaulés dans leurs actions par les autorités publiques françaises.

Activités de microcrédit du secteur bancaire en France

5

À côté de son développement dans les pays du Sud, le microcrédit a également un rôle essentiel à jouer dans les pays industrialisés, notamment en Europe et en France.

Ainsi, en France comme dans d'autres pays d'Europe, on peut considérer que le microcrédit est une réponse à deux segments de besoins, et donc de clientèle :

- celui du financement de la création ou du développement des microentreprises, notamment lorsqu'il s'agit de la création d'entreprises par un demandeur d'emploi : c'est le « microcrédit professionnel » ;
- celui de l'aide ponctuelle à des personnes en difficulté, en accompagnement d'un projet spécifique : c'est le « microcrédit social ».

En France, la microfinance s'est développée par le biais d'associations de microcrédit spécialisées. Bien sûr, bien que des banques soient leurs partenaires, ces associations sont prescriptrices, et souvent distributrices des prêts. Les résultats les plus exceptionnels sont ceux de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), sous la direction de Maria Nowak.

Toutes les banques interrogées, ainsi que l'AFD, participent ou ont participé au développement de l'Adie depuis sa création en 1989, en mettant principalement à sa disposition des lignes de crédit. À la fin 2007, son encours de crédits s'élevait à plus de 30 Ms EUR. Plus de 150 millions EUR ont été prêtés en partenariat avec les banques françaises depuis la création de l'association en France métropolitaine et

dans les DOM-TOM. Depuis 1989, l'Adie a fourni 53 600 microcrédits pour un montant total de 145 millions EUR dont 11 157 prêts d'honneur.

Récemment, des projets de renforcement du financement de l'activité autonome ou de petites et moyennes entreprises (PME) se sont concrétisés en France.

C'est le cas du projet pilote, mis en place par le groupe Banque populaire dans les quartiers défavorisés de Nantes, en association avec l'Adie (ayant le rôle de formateur) et le centre de recherche de la chaire d'Audencia (pour le suivi de l'activité et l'évaluation des résultats).

Le Crédit coopératif²⁰ participe également aux travaux de la chaire de microfinance d'Audencia. Il est aussi partenaire du réseau national de fonds de garantie territoriaux soutenant la création d'entreprises (France Active) et de la FEBEA²¹ sur de la garantie solidaire. Il s'engage enfin dans le microcrédit social dans le cadre du fonds de cohésion sociale du plan Borloo (financements pour des projets personnels).

D'autres banques françaises ont mis en place des services d'accompagnement à la création d'entreprise ou des outils de réinsertion sociale (par exemple, les points Passerelle du Crédit agricole Nord-Est).

Le contexte de crise actuelle sera peut être facteur d'une ouverture des activités de banque de détail des banques françaises vers des publics jusqu'alors exclus du système bancaire classique.

20. Voir annexes : compte-rendu d'entretien – Crédit coopératif pour plus détails sur ses activités de microcrédits en France et en Europe.

21. Fédération européenne de finances et banques éthiques et alternatives.

Conclusion

L'originalité française est ici bien représentée. Les six plus importants groupes bancaires français ont été interrogés et les interventions et visions de chacun sont très spécifiques. Il a été très difficile d'extraire une tendance générale française, hormis leur volonté et leur implication plus importante depuis 2006, ainsi que le développement d'une réelle stratégie d'investissement au sein de chaque structure.

Globalement, les banques à caractère mutualiste reproduisent leur modèle en microfinance grâce à des unités indépendantes (fondation, association...) en charge des activités. Du côté des banques commerciales classiques, la stratégie a été intégrée au mouvement de RSE et de développement durable. En effet, la microfinance constitue le parfait outil de cette stratégie duale.

L'intérêt des banquiers français pour la microfinance devrait promouvoir certains changements, comme, par exemple, la possibilité de distribuer des produits de fonds d'investissement microfinance auprès du grand public. C'est ce que fait *Symbiotics* actuellement avec le Crédit Suisse, qui distribue ses produits. Cela a permis une augmentation de l'impact du marché (multiplicateur de vente) et un gain de confiance auprès des investisseurs, mais demande une importante éducation ou sensibilisation des investisseurs et des clients.

L'actualité de la crise financière n'a pas atteint les IMF, mais une demande de plus de transparence est adressée aux investisseurs. La forte commercialisation des ressources ces dernières années est un phénomène qui va aller en s'accroissant, à moins que la crise ne vienne freiner certains mouvements tels que la complication de l'ingénierie

financière qui est en train de se mettre en place en microfinance (produits structurés et autres). Il est parfois compliqué pour des sociétés intermédiaires telles que *Symbiotics* ou *ResponsAbility* de concilier les intérêts divergents de leurs investisseurs (impact social et performance financière). Certains appellent à la prudence, tel le Prix Nobel de la paix, Muhammad Yunus, qui s'insurge contre la trop forte commercialisation de la microfinance ces dernières années, pensant que cela lui fera perdre son objectif social de lutte contre la pauvreté.

En dehors d'un environnement favorable, nous noterons qu'il est indispensable que les dirigeants et les conseils d'administration des groupes bancaires impliqués soient pleinement acquis au principe de la microfinance pour obtenir le succès d'opérations de ce type. Ce qui a été le cas pour tous les interviewés.

Il est important, aujourd'hui, de suivre le secteur bancaire français et d'évaluer l'impact de ses investissements sur les partenaires de terrain pour tirer rapidement les conclusions positives ou négatives qui permettront aux autorités françaises de compléter leurs actions, voire de mieux appuyer les investisseurs privés français. La microfinance, ainsi, deviendra-t-elle peut-être la seule affaire des banques. En effet, le processus de descente en gamme que l'on observe du secteur bancaire mondial vers le secteur de la microfinance et les transformations engagées des IMF vers le statut de banque nous poussent à penser que l'inclusion financière pourra être atteinte. Aujourd'hui un écart important demeure dans le financement des PME se situant à mi-chemin entre les banques classiques et les IMF, notamment en Afrique.

Liste des sigles et abréviations

ABM	Access Banque Madagascar
ABPCD	Agence pour la coopération et le développement du groupe Banque populaire
ACEP	Agence de crédit pour l'entreprise privée
ACI-ICO	Alliance coopérative internationale – Internacional consumers organisation
ACTED	Agence d'aide à la coopération technique et au développement
ADA	Appui au Développement Autonome (ONG spécialisée dans la microfinance, basée au Luxembourg)
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
AFD	Agence Française de Développement
AMC	Association marocaine de microcrédit
APIFM	Association professionnelle des institutions financières mutualistes
ARIZ	Assurance pour le risque de financement de l'investissement privé en zone d'intervention de l'AFD
AWF	<i>Axa World Fund</i>
Axa IM	<i>Axa Investment Managers</i>
BCMAC	Banque du crédit mutuel d'Afrique centrale
BDEAC	Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BFV-SG	<i>Banky Fampandrosoana ny Varotra</i> – Société Générale
BICEC	Banque internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit
BICIC	Banque internationale du Cameroun pour le commerce et l'industrie
BICIM	Banque internationale pour le commerce et l'industrie au Mali
BIM	Bulletin d'information du mardi (GRET & CIRAD)
BIMAO	Banque des institutions mutualistes de l'Afrique de l'Ouest
BMCI	Banque marocaine pour le commerce et l'industrie
BRI	<i>Bank Rakyat Indonesia</i> (Indonésie)
CCFD	Comité catholique contre la faim et pour le développement

CCMAO	Confédération des caisses mutualistes d'Afrique de l'Ouest
CDE	Centre de développement des entreprises
CECAM	Caisse d'épargne et de crédit agricole mutualiste (Madagascar)
CEMAC	Communauté économique et monétaire des États d'Afrique centrale : regroupe six pays (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, république du Congo, Tchad)
CGAP	<i>Consultative Group to Assist the Poor</i> (groupe consultatif d'assistance aux pauvres)
CICM	Centre international du Crédit mutuel
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CMC	Crédit mutuel de Centrafrique
CMS	Crédit mutuel du Sénégal
CR	Caisses régionales (Crédit agricole)
DID	Développement international Desjardins (Québec)
DGCID	Direction générale de la Coopération internationale et du Développement
EFSE	<i>European Fund for Southeast Europe</i>
ESF	Epargne Sans Frontière
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FARM	Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde
FCI	France coopération internationale
FCP	Fonds commun de placement
FEBEA	Fédération européenne de finances et banques éthiques et alternatives
FISEA	Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique
FIR	France initiative réseaux
FMO	<i>Nederlandse financiering-maatschappij voor ontwikkelings landen N.V.</i> (Agence hollandaise de financement du développement)
GMF	<i>Green Microfinance</i>
GRET	Groupe de recherche et d'échanges technologiques
ICAR	Association internationale de crédit agricole et rural
IECD	Institut européen de coopération et de développement
IFI	Institution financière internationale
IMF	Institution de microfinance
ING	<i>Internationale Nederlanden Groep</i>

ISR	Investissement socialement responsable
KfW	Banque allemande de développement
LFS	<i>Financial systems GmbH Linienstr</i>
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MIGA	Agence multilatérale de garantie des investissements
Mucodec	Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit (république du Congo)
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des nations unies
PFIL	Plates-formes d'initiative locale
PME	Petites et moyennes entreprises
PPP	Partenariat public-privé
RAS	Retenue à la source
RFM	Réseau français de la microfinance
RoE	<i>Return on equity</i>
RSE	Responsabilité sociale de l'entreprise
SGMA	Société générale au Maroc
SA	Société anonyme
SCA	<i>Saving & Crédit Associations</i>
SEFE	<i>European fund for Southeast Europe</i>
SEFEA	Société européenne de finance éthique et alternative
SGBC	Société générale des banques au Cameroun
SIDI	Solidarité internationale pour le développement et l'investissement
SFI	Société financière internationale (Banque mondiale)
TPE	Très petites entreprises
UBCI	Union bancaire pour le commerce et l'industrie
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine (regroupe huit pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo)
UMOA	Union monétaire ouest-africaine
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international (United States Agency for International Development)
VAT	Volontaire aide technique
ZSP	Zone de solidarité prioritaire

Annexe 1. Liste des personnes interrogées

	Nom	Prénom	Date	Organisme
1	Demey	Laurent	08.09.08	Proparco
2	Marotine	Thierry	09.09.08	Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation
3	Valentin/Carpenter	Pierre/Priscilla	11.09.08	Crédit coopératif
4	Gauthier	Yann	12.09.08	Centre international du Crédit mutuel
5	De Lutzel/Rosa	Emmanuel/Guy	16.09.08	BNP Paribas
6	Lacombrade	Pascale	18.09.07	Société générale
7	Barbero/Leglise	Catherine/Laure	18.09.08	Agence pour la coopération et le développement des Banques populaires

Annexe 2. Comptes rendus d'entretiens

Fiche descriptive : Proparco

Description du groupe : Proparco

Nombre de salariés : 80 personnes.

Nombre de pays d'implantation : Huit bureaux régionaux et bénéficie de l'appui de 50 agences du groupe AFD à travers le monde.

Domaines d'intervention :

Créée en 1977, Proparco est une institution financière de développement, conjointement détenue par l'AFD et par des actionnaires privés du Nord et du Sud. Sa mission est de favoriser les investissements privés dans les pays émergents et en développement en faveur de la croissance, du développement durable et de l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Sa stratégie sectorielle, adaptée au niveau de développement des pays, se concentre sur :

- le secteur productif ;
- les systèmes financiers ;
- les infrastructures ;
- le capital investissement.

Total bilan 2007 : 987 millions EUR

Historique en microfinance

Après quelques opérations en 2002, Proparco a interrompu ses activités dans ce secteur. Cette interruption résultait d'une conjoncture bien particulière, l'AFD réorientant la génération antérieure de projets qui peinaient à atteindre la viabilité financière et institutionnelle. Aussi, ce contexte ne militait pas pour une intervention de Proparco en risque propre auprès d'institutions qui semblaient encore trop largement immatures. Depuis, le groupe a renouvelé sa vision du secteur, l'AFD a diversifié ses opérations et mis en évidence les progrès réalisés par certaines IMF.

De fait, certaines opérations financées par l'AFD entre 2002 et 2003 à des conditions de marché ressortaient davantage du champ traditionnel d'intervention de Proparco :

- Eduloan en Afrique du Sud (2002) : garantie de 7,5 millions EUR à une institution financière spécialisée, octroyant des prêts pour la formation de salariés à faibles revenus ;
- Faulu au Kenya (2003) : garantie d'émission obligataire pour un montant maximum de 6 millions EUR à une IMF privée kenyane opérant selon le modèle de microbanque²² ;
- *Global Commercial Microfinance Consortium* (2005) : prêt subordonné de 4 millions USD à un fonds de microfinance de 75 millions USD²³ opérant en dette et en garantie. Le promoteur du fonds est la Deutsche Bank.

Comme pour les autres secteurs d'intervention, Proparco se propose de financer les contreparties privées aux conditions du marché. Par conséquent, les institutions avec lesquelles Proparco souhaite travailler sont celles qui, indépendamment de leur méthodologie :

- s'adressent à des populations exclues des systèmes financiers traditionnels ;
- recherchent une intégration plus complète au système financier ;
- dégagent des résultats bénéficiaires ou disposent d'un *business plan* permettant d'anticiper une rentabilité rapide²⁴, lorsqu'il s'agit de création ;
- ont adopté ou ont pour projet d'adopter une structure de gouvernance compatible avec une gestion efficace de leur activité (ouverture du capital dans le cadre d'une transformation en SA) et une implication des investisseurs privés ;
- sont structurées en institutions financières ou ont pour projet de s'organiser comme tel à court ou moyen terme ;
- sont sous la supervision d'autorités de régulation (bancaires ou non bancaires) ou ont pour projet de l'être.

Proparco a vocation à accompagner le développement des IMF qui opèrent sur des zones ou des marchés présentant un couple risque-rentabilité ne permettant pas

22. L'émission obligataire a eu lieu en 2005 pour un montant de 500 millions de shillings kenyans (KES), le placement est privé, mais les obligations font l'objet d'une cotation. La garantie de l'AFD porte sur 75 % du capital et des intérêts.

23. Le fonds est structuré sous forme de dette : obligations souscrites par des entreprises privées dont AXA et la CNP.

24. A une échéance de trois à quatre ans maximum.

encore un financement de leur croissance par des ressources privées. Il peut s'agir, par exemple, de projets de créations dans un pays neuf pour la microfinance ou d'un accompagnement sur un changement stratégique risqué, mais à fort impact développemental.

Proparco se veut absolument complémentaire des actions de l'AFD dans le secteur, sachant que la répartition des dossiers s'effectue en fonction de la conditionnalité des fonds prêtés.

Modes d'intervention

Moyens mis à disposition

En 2007, Proparco a octroyé 600 millions EUR à travers plus de cinquante projets dans plus de trente pays, tous domaines confondus. Proparco investit dans des secteurs à fort impact de développement et rentables tels que la microfinance. Ces investissements représentent 5 % du portefeuille total de Proparco, correspondant à un engagement de 23 millions EUR à fin 2008.

Une cellule semi-dédiée a été créée pour les dossiers de microfinance – qui comprend 3 emplois permanents, dont un temps plein. Cela montre la volonté du groupe d'offrir un traitement commercial et une expertise bancaire dédiés au secteur des IMF.

50

Proparco propose aux établissements financiers une gamme diversifiée de produits : fonds propres, lignes de financement longues en devises ou en monnaie locale dans certains pays, garanties et instruments de hors bilan. Cette gamme d'instruments n'est plus exclusivement tournée vers les banques comme canaux de financements longs mais vise aussi à « structurer » et à rendre plus performant un secteur pensé comme ayant un impact durable sur l'offre de crédit, en particulier à destination des PME et des autres acteurs de la vie économique.

Dans cette perspective, l'apport de fonds propres et quasi-fonds propres constitue un axe d'intervention privilégié, notamment pour faciliter la création, la consolidation et le développement des groupes bancaires ou d'assurance émergents et l'accès des banques locales – quelle que soit leur nationalité – aux marchés internationaux. Enfin,

Proparco développe, au travers des programmes de *trade finance*, des produits de garantie d'opérations de financement du commerce extérieur au bénéfice d'établissements financiers du Sud, en partenariat avec des banques internationales.

Proparco investit les montants planchers suivants : 1 million EUR pour le capital et 3 millions EUR pour de la dette afin de compenser les frais de gestion des dossiers traités.

En moyenne, les tickets sont proches des 14 millions EUR et de 3 à 4 millions EUR pour les fonds propres. L'objectif est d'accompagner les IMF vers l'autonomie financière en ayant un traitement commercial des dossiers.

Partage des rôles avec l'AFD

Proparco dispose d'une palette d'outils financiers diversifiée lui permettant d'intervenir seule ainsi que de façon complémentaire et coordonnée avec l'AFD qui, de son côté, peut intervenir en subventions et/ou ressources concessionnelles. L'AFD finance les projets qui se situent en amont de ceux de Proparco. Il existe une forte communication entre les différents services en charge des dossiers microfinance.

Zone d'intervention

Trois zones sont privilégiées : l'Afrique (42 %), l'Amérique Latine (32 %) et l'Asie (26 %).

Portefeuille à l'international

En 2006 :

- Proparco a pris une participation de 3,25 millions EUR, pour 19 % du capital d'Investissement et portefeuille pour le développement (I&P), et aménagé en parallèle une ligne de 2 millions EUR pour co-investir aux côtés d'I&P sur les dossiers de taille importante. I&P est une holding destinée à financer, sous forme de participations et de prêts, des PME et des institutions de microfinance, principalement en Afrique. I&P est actionnaire et administrateur de 5 institutions de microfinance au statut de SA, situées respectivement au Cambodge, Mexique,

Cameroun, Ouganda et à Madagascar. Les principaux secteurs d'investissement d'I&P sont l'agro-alimentaire, les matériaux de construction et la distribution pharmaceutique. Ils visent principalement le marché intérieur africain et connaissent une forte croissance en raison des besoins encore non satisfaits ainsi que de la croissance de la population.

En 2007 :

Total d'engagements de 18,7 millions EUR pour trois opérations :

- Al Amana est l'une des premières associations de microcrédit du Maroc. Depuis sa création en 1997, elle a consenti 1,5 million de prêts pour un montant total de 6,7 milliards MAD (610 millions EUR) aux populations les plus modestes n'ayant pas accès à une offre bancaire classique, en particulier les femmes, contribuant ainsi à la création de 120 000 emplois. En 2007, afin de répondre à la forte demande pour ses produits, l'association a renforcé ses fonds propres par un prêt subordonné de 100 millions MAD (12,5 millions EUR) qu'elle a pu contracter auprès de la Société générale marocaine de banques avec une garantie totale de Proparco. Al Amana sera ainsi en mesure de poursuivre la politique de diversification de son offre financière. L'association envisage, en particulier, de développer le microcrédit solidaire rural, les crédits individuels et les prêts au logement, ainsi que les crédits d'appui à la création des très petites entreprises, en soutenant le renforcement des capacités de ses clients par des formations d'appui à la gestion et à la commercialisation ;
- Proparco a investi en capital pour un montant de 1,4 M EUR (18 %) chez Amret (Cambodge), et a également octroyé une dette senior à l'institution pour un montant de 4 millions USD (siège au Crédit agricole) ;
- Advans Algérie, engagement en capital à hauteur de 22,5 % pour 1,6 M EUR aux côtés de la SFI, du FMO (l'agence hollandaise de financement du développement) et de Horus Investissement.

En 2008 :

Pour Banco Adémi (République dominicaine), une ligne de crédit affectée d'un montant de 5 millions USD a été engagée pour le développement des PME exportatrices dominicaines dont les revenus sont en dollars afin de neutraliser le risque de change.

Outils et produits

À ce jour et au vu des chiffres prévisionnels pour 2009, l'outil de dette représente près de 60 % des engagements de Proparco en microfinance, le solde de 40 % étant en capital. Le traitement des dossiers se veut commercial pour permettre aux IMF de bénéficier de compétences bancaires.

Proparco soutient également le financement de la croissance des IMF en proposant des prêts ou des garanties :

- **dettes** : en monnaie locale peu développé, principalement en monnaie forte avec un mécanisme de couverture du risque de change. Le plancher est fixé à 3 millions EUR. Proparco offre ainsi des prêts d'une durée moyenne comprise entre 4 et 12 ans, libellés aussi bien en dollars ou en euros, qu'en devise locale quand le système financier du pays le permet ;
- **garanties entre 3 et 15 ans** (partielle ou totale) : le financement bancaire est une condition nécessaire au développement des activités de microfinance, notamment quand ces dernières n'incluent pas d'activités de dépôts. L'octroi de garanties permet, par ailleurs, aux IMF concernées de bénéficier de financements à des conditions de marché et en monnaie locale auprès d'établissements financiers du pays. Il permet également de rehausser la signature des institutions qui souhaitent réaliser des émissions obligataires auprès d'investisseurs institutionnels locaux ;
- **equity et quasi-equity** : 5 à 7 ans, 1 à 10 millions EUR par transaction. Proparco peut apporter des ressources en capital ou quasi-capital durables (horizon flexible entre 5 et 10 ans) et devenir actionnaire des institutions qui en ont besoin. Proparco investit pour un montant minimum de 1 million EUR et ses prises de participation dépassent rarement 20 % du capital des sociétés auxquelles elle participe. Par ailleurs, Proparco cherche le plus souvent à participer activement aux organes de décisions des IMF dont elle est actionnaire ;
- **Le Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique (FISEA)** géré par Proparco : une partie sera consacrée à la microfinance, le fonds étant doté au total de 250 millions EUR (dont environ 50 millions EUR pour le secteur de la microfinance).

La plupart des IMF ont pour clients des entrepreneurs fournissant le marché local. Elles prêtent donc en monnaie locale sauf si l'économie est « dollarisée » (ce qui est le cas, par exemple, au Cambodge). Lorsqu'elles se refinancent en monnaie forte, elles portent un risque de change qu'elles ne peuvent pas répercuter sur leurs clients finaux. D'où la nécessité, pour Proparco, de disposer de refinancement en monnaie locale.

Concernant les différents risques afférents aux investissements, notamment le risque politique, Proparco peut partager les risques avec des investisseurs privés.

Les investissements de Proparco sont déliés des intérêts français et des engagements des entreprises françaises et concernent, en microfinance, la création ou le développement d'IMF.

Aucune activité non financière de type assistance technique n'est proposée à ce jour.

Il s'agit de permettre au groupe AFD, via l'intervention de Proparco, de proposer les produits permettant :

- d'accompagner les augmentations de capital des établissements financiers ou des microbanques ainsi que la diversification de leur tour de table, par l'apport de capital ou de quasi-capital directement par le groupe AFD (actuellement la facilité de microfinance permet à l'AFD d'intervenir en quasi fonds propres) ;
- de refinancer à taux de marché tout type d'établissement financier, affichant une rentabilité certaine et suffisante (actuellement les prêts que l'AFD a octroyés aux IMF ne l'ont pas été à des conditions de marché). Compte tenu des petits montants unitaires octroyés par les IMF, il conviendra de prévoir des modalités de décaissement adaptées (justification des tranches *a posteriori* sur des critères à définir). Toutefois, compte tenu du risque de change, les lignes de crédit en monnaie forte seront vraisemblablement peu nombreuses ;
- d'apporter une garantie à une IMF ou à une microbanque afin de lui permettre de bénéficier de financements de marché auprès des établissements financiers locaux ou afin de rehausser sa signature lors d'émissions obligataires auprès d'investisseurs institutionnels locaux ;
- de participer en capital ou en dette non concessionnelle dans des fonds d'investissement en microfinance.

Stratégies et perspectives d'avenir

Vision

Ces ressources financières, bénéficiant aujourd'hui à quelques IMF réputées performantes, doivent également pouvoir aller vers celles qui, encore fragiles, en ont le plus besoin. L'objectif de Proparco est d'accompagner le développement des systèmes financiers de la zone d'intervention de Proparco, en facilitant l'articulation entre le secteur financier formel et les établissements fournissant des services financiers aux populations défavorisées. Il s'inscrit dans le cadre de l'objectif global et de la stratégie du groupe AFD sur ce secteur.

Projection

Proparco propose une palette d'outils financiers adaptés aux nombreux statuts existants des institutions, lesquelles opèrent dans des environnements réglementaires variés. Ces outils, qui permettent une prise de risque supérieure à celle que pourrait prendre les banques privées, sont également adaptés à l'accompagnement des IMF pour chacune de leurs phases de développement et/ou de croissance.

Pour ces raisons et grâce aux conseils qui peuvent être apportés dans la structuration du financement, Proparco apporte une valeur ajoutée qui est recherchée par les IMF. La microfinance est donc un axe de développement important que le service Banques entend poursuivre et renforcer.

Les pistes d'intervention évoquées par Proparco concernent le Maroc, le Cambodge, le Mozambique, l'Afrique de l'Ouest, et le Moyen-Orient. Ils souhaitent également renforcer des liens avec les institutions bancaires françaises et étrangères.

Il est question de rendre plus visible l'action de Proparco en microfinance. Cela passera par :

- la recherche de partenariats forts et soutenus dans la durée avec des opérateurs « clé » : (i) des institutions de microfinance (IMF) dont la mission exprimera clairement l'objectif d'équilibre subtil entre les enjeux de rentabilité et ceux, plus

sociaux, d'impact développemental auprès des populations exclues des systèmes financiers ; et (ii) des holdings ou encore des fonds d'investissement opérant principalement sur le secteur de la microfinance ;

- la revendication d'un positionnement sur le long terme de Proparco et cela, à deux niveaux : (i) l'appui au développement du secteur dans un pays en particulier en tant qu'animateur de marché, ce qui suppose de financer, le cas échéant, plusieurs acteurs en prônant les bonnes pratiques du secteur et de jouer un rôle éventuel de lobby au niveau des autorités réglementaires et de supervision ; et (ii) en faveur d'une IMF que Proparco pourra soutenir dans ses différentes phases de développement (création, développement, transformation institutionnelle), tout en continuant à faire peser les enjeux sociaux dans la stratégie de l'IMF. Dans ce contexte, Proparco cherchera à augmenter son positionnement sur des marchés et pays historiques de l'intervention de l'AFD en microfinance, Maroc et Cambodge par exemple.

La microfinance présente de nombreuses opportunités de développement, d'où l'importance de se positionner de façon plus visible sur ce secteur. Proparco est actuellement sollicitée pour investir en faveur de 18 opérations. L'objectif est d'atteindre 20 millions EUR d'investissements en 2009, sachant que le ticket moyen des opérations « microfinance » est de l'ordre de 2,5 millions EUR (1,3 M EUR pour les investissements en capital et 3,5 millions EUR pour la dette). Afin d'exploiter ces opportunités de croissance, le service Banques propose plusieurs axes de développement :

- utiliser le FISEA qui, de par son profil de risque plus élevé, est particulièrement adapté aux opérations de création d'institutions de microfinance. Toutefois, seuls les *greenfields* disposant d'un *business plan* permettant d'anticiper une rentabilité rapide seront étudiés par Proparco. Parmi les objectifs 2009 de 20 millions EUR, environ 5 millions EUR semblent relever d'un financement FISEA ;
- conserver un certain équilibre du portefeuille entre les institutions de microfinance rentables, les *greenfields*, les fonds d'investissement et enfin les holdings microfinance et ce, afin de tirer parti des expériences complémentaires que procurent ces différents types de positionnement ;
- privilégier les critères de sélectivité suivants : (i) rapprocher l'analyse financière à la justification du niveau de taux facturé au client final (le niveau de taux sera justifié uniquement dans un cas de bonne gestion de l'IMF).

Proparco souhaite également développer une démarche proactive d'identification des partenaires avec lesquels travailler. En ce sens, le service Banques souhaite entreprendre de prospecter à la fois sur les marchés historiques d'intervention du groupe en microfinance (Madagascar, Afrique de l'Ouest [dont Sénégal], Jordanie) mais aussi sur de nouveaux marchés ayant un fort potentiel, comme le Nigéria et l'Egypte.

Proparco s'intéresse à l'évaluation de ses investissements et notamment aux outils d'évaluation *a priori* de l'impact de leurs investissements.

Proparco souhaite augmenter son réseau dans le secteur à travers une plus grande participation aux manifestations internationales comme cela a été fait cette année avec le support de la 5^e conférence annuelle du réseau arabe d'IMF : Sanabel (networking et information).

Obstacles

Les risques identifiés :

- les options de sortie dans les cas de prise de participation. Toutefois, la croissance des établissements étant particulièrement rapide, Proparco peut bénéficier d'opportunités de rachat de ses titres à l'issue de la période d'investissement par des banques commerciales ;
- les coûts d'instruction sont donc proportionnellement élevés, d'autant que les institutions sont jeunes et peu expérimentées en matière d'opérations de haut de bilan ;
- le financement du secteur de la microfinance relève de divers acteurs publics et privés ne travaillant pas dans les mêmes conditions. Pour les institutions privées telles que Proparco, la concurrence peut être faussée par les subventions de certains bailleurs de fonds internationaux. À cela s'ajoute une contrainte géographique, Proparco travaillant sur la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) du ministère des Affaires étrangères et européennes français qui comprend principalement des pays d'Afrique subsaharienne. Du côté de Proparco, la microfinance n'est pas encore un secteur adapté aux outils de ces pays, et il subsiste un problème de positionnement. Leurs exigences sont plus fortes que

celles de certains bailleurs (niveau de crédit, de retour sur investissement...). Al Amana constitue un bon exemple pour Proparco. En effet, elle a aujourd'hui besoin d'un changement de statut (ONG vers banque), et la question de la transformation est primordiale ;

- Proparco souhaite un engagement plus important des bailleurs privés ;
- il faut améliorer la qualité du suivi réglementaire notamment pour les IMF qui collectent les dépôts.

Site Internet référence : http://www.proparco.fr/jahia/Jahia/Accueil_PROPARCO

Fiche descriptive : **Crédit agricole S.A.****Description du groupe : Crédit agricole**

Nombre d'employés : 161 800 salariés dans le monde, 97 500 collaborateurs en banque de proximité en France.

Nombre de pays d'implantation : 70.

Domaines d'intervention :

- banque de détail en France et à l'international : 25 % des caisses régionales, LCL, groupe Cariparma FriulAdria, Emporiki ;
- métiers financiers spécialisés : gestion d'actifs, assurances, banque privée, crédit à la consommation, crédit-bail, affacturage ;
- banque de financement et d'investissement.

Nombre de clients : 31 millions de clients en banque de détail.

Total bilan 2007 : 1 541 milliards EUR.

Positionnement sur le marché bancaire en France :

- numéro un en France avec 28 % du marché des ménages ;
- premier réseau bancaire français avec 9 100 agences ;
- 39 caisses régionales ;
- 26 millions de clients en banque de proximité ;
- numéro un en France : épargne et crédit bancaire, financement des entreprises.

Historique en microfinance

L'activité du Crédit agricole dans le secteur de la microfinance n'est pas nouvelle. Au travers de ses caisses régionales, de nombreuses initiatives locales sous forme de dons en assistance technique ont vu le jour, tant en France qu'à l'étranger. On notera, en particulier, deux initiatives significatives :

- en Arménie, où le Crédit agricole a suscité en 1995 la création *ex nihilo* de la banque coopérative agricole de l'Arménie (ACBA Bank – Crédit agricole), dédiée principalement au financement des besoins des petits agriculteurs, et a accompagné son développement vers un modèle de banque universelle. ACBA est détenue à 72% par 700 associations villageoises (40 000 membres) et à 28% par le Crédit Agricole. Elle est devenue la première banque du pays ;

- à Madagascar, où ICAR – qui regroupe 7 caisses régionales de Crédit agricole, l'association Formation pour l'épanouissement et le renouveau de la terre (FERT) et Crédit agricole Solidarité Développement – soutient activement 3 réseaux de microfinance : CECAM (100 000 membres), TIAVO et FIVOY.

C'est le 18 février 2008 que le Crédit agricole SA, en partenariat avec le Professeur Yunus et la *Grameen Trust*, annonce la création de la *Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation*.

Les statuts de la Fondation ont été approuvés par le Grand Duché du Luxembourg le 27 septembre 2008. La Fondation est opérationnelle depuis le 4 octobre 2008, date de la tenue de son premier conseil d'administration. Les premières opérations avec les IMF seront finalisées durant le premier trimestre 2009.

Modes d'intervention

La vocation de la Fondation Grameen Crédit agricole est d'accompagner les IMF vers l'autonomie en leur apportant un soutien financier et une assistance technique. Elle met à disposition une palette complète d'instruments financiers (lignes de crédit, garanties d'emprunt, fonds propres, etc.). Par ailleurs elle favorise la diffusion de bonnes pratiques (plateforme de conseil et de formation, nouvelles technologies, etc.) en veillant à ce que ces prestations de services restent adaptées au contexte des pays en développement.

La création de cette fondation est venue concrétiser un intérêt déjà présent dans le groupe Crédit agricole SA. Le Crédit agricole a fait le choix de s'associer avec la *Grameen Trust* en raison de la proximité des deux partenaires en termes de modes d'actions et de valeurs (cf. statuts de la première caisse de Crédit agricole en 1883 : clause sur la scolarisation des enfants, etc. et les règles édictées par la *Grameen Bank*). À l'image des structures coopératives locales créées par le Crédit agricole dès la fin du XIX^e siècle pour atténuer la contrainte de financement pesant sur les paysans, les institutions de microfinance (IMF) encadrées par la *Grameen Trust* apportent aux populations les plus démunies des solutions de financement pour sortir de la pauvreté. En associant l'expertise du pionnier de la microfinance à celle du principal groupe français de banque et d'assurance, la Fondation Grameen Crédit agricole devient un acteur de premier plan dans le combat contre la pauvreté et l'exclusion.

Au départ, ce sont les caisses régionales (CR) qui, pour certaines d'entre elles, ont commencé à entreprendre des activités de microfinance à petite échelle. Une quinzaine de CR avaient, notamment, mis en place le dispositif « Passerelle » visant à accompagner financièrement les personnes faisant face à des « accidents de la vie » en France.

Aujourd'hui, le positionnement de la fondation est clair par rapport aux CR. La Fondation est totalement indépendante et les CR peuvent continuer à agir indépendamment, bénéficiant à présent d'un outil au sein du groupe vers lequel elles pourront transférer les demandes de renforcement du secteur qu'elles pourraient recevoir.

Dès lors, Crédit agricole SA s'engage résolument dans la lutte contre la pauvreté dans le monde. La Fondation prêtera une attention particulière aux IMF qui ont une vocation agricole et rurale, en coopération avec la Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde (FARM).

Moyens financiers

Une dotation de base de 50 millions EUR à fonds perdus a été faite par le Crédit agricole.

Ressources humaines

Aujourd'hui, 7 personnes travaillent à temps plein et sont dédiées intégralement à la Fondation. En 2009, l'équipe devrait atteindre de 10 à 15 personnes. La fondation bénéficie également de l'appui du personnel de la *Grameen* et des réseaux du Crédit agricole. La Fondation est gérée par un conseil d'administration avec un comité de projet.

Zone géographique

Ses interventions seront largement focalisées sur l'Afrique, l'Asie et la zone du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA).

Autres activités

En parallèle, au titre d'acteur engagé dans le *social business*, la Fondation Grameen Crédit agricole envisage de consacrer jusqu'à 20 % de ses ressources à la mise à

disposition de fonds pour des entreprises à but social à caractère agricole, industriel, commercial ou technologique. Ainsi elle pourra être amenée à prendre part au financement de divers projets comportant un volet microfinance, par exemple (inspiration du modèle Grameen-Danone au Bangladesh) :

- commercialisation au travers d'une filière de commerce équitable de produits issus d'un groupement de producteurs agricoles ;
- participation à un projet industriel innovant sur le plan social et nutritionnel, tel que l'usine pilote de yaourts développée par la Grameen Bank et Danone à Bogra (Bangladesh).

Outils et produits

La Fondation proposera à des IMF de tailles moyennes (à partir de 5 000 clients), ayant trois à quatre ans d'expérience, des solutions de financement et un soutien technique adaptés à l'accompagnement de leur développement. Une attention plus particulière sera accordée aux IMF travaillant avec des publics vulnérables tels que les femmes ou en milieu rural ainsi qu'aux institutions qui affichent leur volonté de lutter contre la pauvreté et qui ont une sensibilité à l'atteinte de performances sociales. Le facteur genre est également important, la Fondation souhaitant soutenir des IMF orientées au moins à 60 % vers les femmes.

62

Elle pourra, directement ou au travers de filiales, leur accorder des lignes de crédit, garantir leurs emprunts auprès du système bancaire local, et contribuer à l'augmentation de leurs fonds propres. Elle leur proposera, dans le cadre d'un partenariat de longue durée, d'accéder à une plateforme d'assistance technique et de formation, à une bourse d'échange des meilleures pratiques et à des solutions technologiques innovantes. À ce jour, une trentaine de dossiers identifiés via le réseau implanté dans 70 pays sont en examen. Les prises de participation dans des fonds d'investissement connus sont exclues de son champ d'intervention.

Moyens mis à disposition des IMF :

- des prêts directs en devises et en monnaie locale (possibilité de prêts à long terme) à un taux de marché. Aucun don n'est fait ;

- des garanties pouvant être partielles ou totales pour des emprunts bancaires en monnaie locale ;
- des prises de participation au capital d'IMF comme quasi-fonds propres et titres subordonnés sans droit de vote ;
- de l'assistance technique pouvant être subventionnée par la Fondation et sous la forme d'une plate-forme technique.

Rentabilité attendue

L'objectif n'est pas de maximiser les profits mais de couvrir les charges de la fondation ainsi que ses risques.

Risque

Le risque pris peut être important.

Portefeuille à l'international

La Fondation est en phase de conclure ses premiers partenariats au Cambodge, au Kosovo et en Ethiopie.

Portefeuille en France

En France, les CR sont très actives au travers de diverses initiatives de réinsertion économique et sociale de personnes qui n'ont plus un accès normal au crédit ni aux services bancaires.

La CR du Nord-Est a créé les points « Passerelle ». Ils sont animés par 10 permanents et 100 bénévoles, lieux de rencontre entre les personnes fragilisées ou exclues et des accompagnateurs, mis à disposition par la CR, pour rechercher les meilleures solutions de réinsertion.

Il existe des initiatives similaires dans d'autres caisses régionales (« Cap Développement » en Alpes/Provence, « Start » en Charente-Maritime, etc.). Des accords de partenariat ont été passés avec la quasi-totalité des grands acteurs de la réinsertion :

Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), France initiative réseaux (FIR), France active, France garantie active, Réseau des boutiques de gestion, et le Fonds de cohésion sociale.

Partenaires

La fondation FARM (www.fondation-farm.org) dont le Crédit agricole SA est fondateur, offre une plate-forme d'échange des meilleures politiques et des meilleures pratiques en matière de financement à l'agriculture dans les pays du Sud, notamment au travers de la microfinance.

Stratégies et perspectives d'avenir

L'activité de soutien de la microfinance à l'international n'est pas incluse dans la politique de RSE ou de développement du groupe bancaire Crédit agricole.

La Fondation a pour objectif de lutter contre la pauvreté. Elle n'a pas vocation à développer une marque ni à renforcer le réseau de détail à l'international. La volonté du Crédit agricole est d'installer une compétence métier durable au sein du groupe et d'acquérir une réelle expertise.

Dans un deuxième temps, la Fondation se dotera des moyens nécessaires pour lever des fonds auprès de partenaires institutionnels et des grandes entreprises. Ainsi, à partir de 2009, un fonds d'investissement dédié à la microfinance et contrôlé par la fondation sera créé. L'objectif est de lever 100 millions EUR supplémentaires. Ce fonds sera proposé à des investisseurs européens, notamment par les filiales de Crédit Agricole Asset Management spécialisées en Investissement socialement responsable (ISR).

L'entretien a fait ressortir l'intérêt de la Fondation pour des PPP ainsi que la volonté d'établir des partenariats avec des organismes clés du secteur de la microfinance (IFI, Investisseurs institutionnels, grandes entreprises européennes dans le cadre de leur stratégie RSE, etc.).

Obstacles

Certains obstacles ont cependant été constatés :

- le Crédit agricole souhaite éviter le crédit à la consommation ;
- des contraintes juridiques ont été relevées pour la création de la fondation. La législation française ne permet pas la création de fonds dédiés à la microfinance sous le statut de fondation. La Fondation Grameen Credit Agricole pour la Microfinance a donc été créée sous le droit luxembourgeois.

Site Internet référence : www.grameen-credit-agricole.org

Fiche descriptive : **Crédit Coopératif****Description du groupe : Crédit Coopératif**

Nombre d'employés : 1 810 salariés.

Nombre de pays d'implantation : 1 (France).

Domaines d'intervention : finance sociale et solidaire.

Nombre de sociétaires : 31 300.

Total bilan 2007 : 11,3 milliards EUR.

Positionnement sur le marché bancaire en France : 100 agences.

Les origines du Crédit coopératif remontent à la fin du XIX^e siècle, avec la création par des coopérateurs de leur propre banque qui, depuis, a régulièrement diversifié ses activités et ses clientèles, dans le respect de sa vocation initiale.

Le Crédit coopératif est, depuis 2003, une société coopérative anonyme de banque populaire à capital variable et à réseau national. Présent au capital de la Banque fédérale des banques populaires, il est l'une des sociétés mères du groupe Banque populaire auquel il est lié par un protocole dont il constitue, par son expertise et sa vocation, le pôle de référence pour l'économie sociale et solidaire.

Le Crédit coopératif est fortement attaché aux valeurs coopératives. Il met en œuvre, au quotidien, la participation de ses sociétaires à la vie de leur banque aux niveaux local, régional et national. Il s'implique enfin dans des instances régionales, nationales, européennes et mondiales pour faire valoir leurs intérêts.

La place et le statut du Crédit coopératif au sein du groupe Banque populaire sont réglés par un protocole d'accord²⁵ qui consacre sa vocation particulière et ses spécificités, précisées dans sa déclaration de principes, qui sont de « concourir au développement des personnes morales qui composent l'économie sociale ».

25. Ce protocole date du 18 novembre 2002.

Historique en microfinance

Le Crédit coopératif est une banque nationale sans réseau international ayant une clientèle spécifique (mutuelles, semi-publiques, associations, etc., mais aussi des PME classiques), qui justifie pour partie son action en microfinance.

Le Crédit coopératif a été un pionnier en finance solidaire et a lancé, dès 1983, avec le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), le premier fonds commun de placement (FCP) de partage. Le Crédit coopératif est leader dans ce domaine avec de multiples partenariats et une gamme de produits très large. Ces fonds solidaires ont permis au Crédit coopératif de financer des structures, associations, ONG intervenant dans la microfinance. Ces organisations sont, notamment, la SIDI, le GRET et l'Adie en France.

Une fondation d'entreprise Crédit coopératif a été créée dès 1987, avec laquelle le Crédit coopératif partage aujourd'hui son action en microfinance. La fondation (voir encadré ci-après) a soutenu, pendant plus de 20 ans, la création d'un réseau de caisse d'épargne et de crédit au Mali.

Encadré 2.

Fondation Crédit coopératif

La Fondation Crédit coopératif met en œuvre la politique de mécénat du groupe Crédit coopératif, au service d'une économie sociale, ouverte sur le monde et les innovations.

En nouant des partenariats avec les mouvements de l'économie sociale dans les domaines du développement durable, de la lutte contre l'exclusion, de la solidarité internationale, de l'accès à la citoyenneté des personnes handicapées par le sport, la culture, elle s'engage auprès de ceux et celles qui trouvent des réponses durables aux enjeux de notre société actuelle.

En 1996, la Fondation a obtenu le Prix spécial du jury décerné par l'Admical aux Oscars du Mécénat pour la création au Sud-Mali d'un réseau de caisses coopératives d'épargne et de crédit géré par les paysans eux-mêmes, pour leurs propres besoins.

Modes d'intervention

Ce chapitre ne traitera que des interventions réalisées auprès d'institutions de microfinance à l'international, soit en direct par le Crédit coopératif soit via le fonds CoopEst.

Le Crédit coopératif apporte son expertise aux acteurs de la microfinance en mettant à leur disposition des financements et ses capacités d'ingénierie financière :

- des investissements en direct dans des fonds spécialisés en microfinance (en 2004 dans *Green Microfinance* [GMF], et en 2007 dans *European Fund for Southeast Europe* [EFSE]) ;
- l'apport de financement long terme, via la société d'investissement CoopEst, créée en 2006 et dont le Crédit coopératif est actionnaire fondateur ;
- depuis 2007, des participations au capital d'institutions de microfinance.

Ressources humaines

Aujourd'hui, au sein du Crédit coopératif, deux personnes rattachées à la Direction des opérations financières sont en charge du développement et du suivi des investissements en capital dans des institutions de microfinance dans des fonds d'investissement spécialisés. Une personne est dédiée au projet CoopEst.

Budget

Une enveloppe de 5 millions EUR est dédiée pour des prises de participations en microfinance. À ce jour, le Crédit coopératif a investi plus de 4 millions EUR dans CoopEst. La société CoopEst est une société de 15 millions EUR dont la deuxième levée de fonds de 15 millions EUR est prévue début 2009.

Intervention

Pour les participations en capital, il s'agit principalement d'interventions en capital ou de prêts subordonnés convertibles de 300 000 à 700 000 EUR, avec une place d'actionnaire minoritaire.

Pour CoopEst, il s'agit d'investissements à long terme en prêts senior ou en prêts subordonnés, d'un montant variable, compris entre 500 000 EUR et 2 millions EUR pour des durées pouvant aller jusqu'à neuf ans. Les investissements de CoopEst se font via des intermédiaires financiers.

Pour les autres investissements, les modes d'intervention sont définis au cas par cas.

Sélection

L'identification des partenaires se fait, en tout premier lieu, grâce au réseau de partenaires déjà constitué. Le Crédit coopératif travaille déjà à proximité de ses clients, qui exercent eux-mêmes dans la finance solidaire ou l'économie sociale. Le Crédit coopératif va aussi vers des IMF nées d'associations, de fondations ou coopératives. L'IMF doit avoir, avant tout, une mission de développement social.

Cible

Pour les participations en capital, les interventions se font auprès d'institutions intervenant dans le secteur de l'économie sociale, rurale, du soutien à la création de petites entreprises et au développement local. Par son concours financier et par un accompagnement dans certains cas, le Crédit coopératif souhaite soutenir des institutions en voie de transformation ou de consolidation, qui n'ont pas encore le statut bancaire (comme les ONG par exemple), mais qui sont en voie d'autonomisation et dont la performance fait espérer qu'à moyen terme elles seront plus qu'auto-suffisantes.

L'IMF cible est une IMF du second tiers, c'est-à-dire avec un encours moyen d'environ 5 millions EUR.

Dans certains cas, le Crédit coopératif peut être appelé à intervenir dans des fonds spécialisés de dette, mais ce n'est pas une cible principale.

Pour CoopEst, l'objectif est d'encourager les activités économiques et les initiatives de l'économie sociale (associations, fondations, coopératives et mutuelles)

en Europe centrale et orientale. Les investissements se font par apport de financements à long terme et de quasi-fonds propres dans des structures intermédiaires financières telles que des banques, des banques coopératives ou de crédit unions, des coopératives financières d'épargne et de crédit ainsi que des institutions de microfinance.

Rentabilité attendue

Le Crédit coopératif cible des investissements dans des IMF développées et rentables mais est un investisseur patient, car le retour sur investissement attendu par la distribution de dividendes ou plus-value se réalise à long terme.

CoopEst réalise des investissements sur la base d'une rémunération variable déterminée par le coût de la ressource et le coût du risque pris sur l'institution financée.

Risque pris

Raisnable et à long terme.

Focus géographique

- pour les participations en capital : Afrique du Nord, Europe de l'Est et centrale (priorité), Asie centrale, Moyen-Orient, Amérique latine en perspective ;
- pour CoopEst : l'Europe de l'Est et centrale et les pays ayant signé un traité d'accession à l'Union européenne (UE).

Partenaires privilégiés

Pour ses activités à l'international, le Crédit coopératif établit des partenariats avec ses partenaires privilégiés actifs en microfinance. Le Crédit coopératif travaille donc étroitement avec des partenaires naturels tels que la SIDI, Etimos en Italie (membre de la FEBEA) et Adie International.

Le Crédit coopératif a aussi établi un partenariat avec Investisseurs & Partenaires pour réaliser des co-investissements en capital.

Outils et produits

À ce jour, les différentes interventions du Crédit coopératif en microfinance à l'international sont de presque 15 millions EUR.

Tableau 5.
Tableau synthétique des engagements

Euro	Garantie	Fonds Propres & Quasi Fonds Propres	Prêts	Total	%
A l'international					
Investissements dans des fonds spécialisés					
Global Microfinance Facility (GMF)			2 354 046	2 354 046	16%
CoopEst (1)		1 037 000	3 475 000	4 512 000	30%
European Fund Southeast Europe (EFSE)			1 700 000	1 700 000	11%
SEFEA (1)		2 115 000		2 115 000	14%
sous TOTAL	-	3 152 000	7 529 046	10 681 046	72%
Prise de participation au capital d'IMF					
OXUS Holding (2)		500 000		500 000	3%
KRK Kosovo		300 000		300 000	2%
sous TOTAL	-	800 000	-	800 000	5%
Autres					
Kato Jiginew Mali	1 000 000			1 000 000	7%
Kato Jiginew Mali (Subvention de la Fondation)					0%
sous TOTAL	1 000 000	-	-	1 000 000	7%
En France					
via les fonds d'investissements solidaires					
Acted			800 000	800 000	4%
ADIE			500 000	500 000	3%
Entrepreneurs du Monde			100 000	100 000	1%
Elirmos			100 000	100 000	1%
SIDI			700 000	700 000	5%
GRET			400 000	400 000	3%
sous TOTAL	-	-	2 400 000	2 400 000	16%
TOTAL	1 000 000	3 952 000	9 929 046	14 881 046	100%
%	7%	27%	67%	100%	
Notes					
(1) Seul une partie de l'activité est dédiée à la microfinance					
(2) Structure basée au Luxembourg, refinancement d'IMF en Afghanistan, Kirghistan, Tadjikistan					

Source : ESF

Intervention en subvention à l'international via la Fondation Crédit coopératif

Dès 1987, le Crédit coopératif s'est impliqué dans la microfinance via sa fondation d'entreprise en soutenant la création de Kafo Jiginew, un réseau de caisses coopératives d'épargne et de crédit géré par les paysans maliens eux-mêmes. La fondation a mis le savoir-faire bancaire du groupe Crédit coopératif au service de la construction et du développement de ce réseau.

Fonds de partage et d'investissement solidaire

Le Crédit coopératif a financé des acteurs de la microfinance internationale via des fonds de partage ou d'investissement solidaires gérés par sa société de gestion ECOFI Investissement. Le Crédit coopératif est le premier à avoir développé des produits d'épargne solidaire en créant, en 1983, le FCP « Faim et Développement » permettant aux épargnants solidaires de partager leurs bénéfices annuels avec le CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement), sous forme de don au profit de la SIDI. Choix solidaire ou confiance solidaire, des fonds d'investissement solidaires investissent directement sous forme de prêts auprès d'institutions comme l'Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED), la SIDI, ou encore le GRET.

Intervention via des investissements dans les fonds spécialisés

72

Dès 2004, le Crédit coopératif est intervenu aux cotés d'institutions financières internationales en investissant dans des fonds spécialisés, tels que *Global Microfinance Facility* (GMF, fonds de refinancement à destination des IMF des pays du Sud et de l'Est) et EFSE (fonds d'investissement dédié à la microfinance dans les Balkans). Dans ces fonds spécialisés, le Crédit coopératif est intervenu au démarrage et en tant que premier et seul investisseur bancaire privé.

Création d'un fonds d'investissement CoopEst

Fort de ces différentes expériences, le Crédit coopératif a co-fondé avec les acteurs majeurs de la finance sociale et solidaire en Europe, la société d'investissement CoopEst, dont il détient 33 % du capital. Cette structure, domiciliée en Belgique et opérationnelle

depuis 2007, a pour but d'encourager les activités économiques et les initiatives de l'économie sociale (associations, fondations, coopératives et mutuelles) en Europe centrale et orientale. CoopEst investit en apportant des financements à long terme et des quasi-fonds propres dans des structures intermédiaires financières telles que des banques, banques coopératives, *credit unions*, coopératives financières d'épargne et de crédit et institutions de microfinance. L'un des objectifs de CoopEst est aussi de renforcer les relations entre ces organisations et les institutions financières locales. Aujourd'hui, CoopEst est investi dans des IMF à hauteur de 50 % de son portefeuille.

Prise de participation

Fin 2007, le Crédit coopératif a orienté sa stratégie microfinance vers une activité de prise de participation en direct dans des structures de microfinance. Les IMF ciblées sont sélectionnées en priorité parmi des structures de l'économie sociale intervenant en milieu rural. Les zones d'interventions seront en priorité les régions d'Afrique, d'Europe de l'Est du Moyen-Orient.

Pour ces opérations, le Crédit coopératif s'est doté d'une enveloppe de 5 millions EUR sur 3 ans pour des prises de participation au capital ou sous forme de prêts subordonnés convertibles dans des institutions de microfinance. L'intervention type s'élève entre 300 000 et 700 000 EUR avec une place d'actionnaire minoritaire (participation au capital entre 10 et 15 %) et une sortie attendue à long terme.

Le Crédit coopératif favorise le co-investissement, aux cotés d'organismes spécialisés dans la prise de participation en capital d'IMF ; il favorise également les partenariats avec des opérateurs techniques, bénéficiant ainsi de leur expertise et de leur connaissance du terrain.

Réseau et partenaires

Au niveau européen, le Crédit coopératif est partenaire fondateur de la FEBEA, ainsi que de la Société européenne de finance éthique et alternative (SEFEA). Le Crédit Coopératif est le principal investisseur dans la SEFEA, créée en 2002, qui a investi la quasi-totalité de son capital (2,9 millions EUR) pour renforcer les institutions de finance solidaire et de microfinance en Europe et Europe de l'Est, notamment au Kosovo et

en Bosnie Herzégovine en 2005 (projets de microfinance destinés *in fine* aux petits agriculteurs et emprunteurs en milieu rural).

Il est aussi la première banque adhérente du Réseau européen de microfinance créé par Maria Nowak.

Le Crédit coopératif est aussi présent dans les pays du Sud, en étant l'un des membres fondateurs de l'association Etimos (créée en 2004) dont le but est la mise en commun des compétences et de l'expertise de chaque institution membre dans les domaines de la microfinance, la micro-assurance ou encore du commerce équitable.

Portefeuille à l'international

Certaines des expériences du Crédit coopératif sont détaillées ci-dessous :

- **Kafo Jiginew** : réseau de caisse d'épargne et de crédit au Mali.

Aujourd'hui Kafo Jiginew a 131 caisses, 20 millions EUR d'encours. Avec plus de 235 000 sociétaires et 560 salariés, c'est le plus grand réseau de microfinance au Mali, rayonnant dans la zone cotonnière du Sud-Mali et à Bamako.

À l'origine de ce projet, la Fondation Crédit coopératif, au sein du Consortium européen pour le crédit coopératif malien constitué avec des ONG européennes, a mis le savoir-faire du groupe Crédit coopératif au service de la construction et du développement de cette institution d'épargne et de crédit pour les populations à revenu modeste.

Kafo Jiginew est reconnu comme un acteur incontournable du développement social et économique au Mali et en Afrique de l'Ouest. C'est un bel exemple de démocratie coopérative, qui participe aussi à la formation et à l'émancipation des femmes.

Aujourd'hui, Kafo Jiginew change de dimension. Pour l'aider à faire face aux nouveaux enjeux de son développement, le Crédit coopératif continue de l'accompagner, en tant que banque, par des transferts de compétences techniques (formation, gestion des ressources humaines, informatique, audit, etc.).

Le Crédit coopératif a soutenu Kafo Jiginew *via* sa fondation et est aujourd'hui engagé par une garantie à 100 % pour un prêt local d'un montant 1 million EUR ;

- **CoopEst** : société financière basée en Belgique.

CoopEst est une société financière dont l'objet social est d'apporter, *via* un réseau d'intermédiaires financiers, un soutien au développement des activités de très petites entreprises (TPE) et de PME dans des pays d'Europe de l'Est. CoopEst propose ainsi des prêts subordonnés (éventuellement convertibles), des prêts long terme et des solutions de garanties à des sociétés financières comme des banques coopératives, des associations d'épargne et de crédit et des institutions de microfinance, dûment enregistrées dans les pays cibles en vue d'être prêtés à nouveau aux bénéficiaires finaux que sont les TPE-PME.

Le Crédit coopératif a contribué à la fondation et au lancement de l'activité de CoopEst et est aujourd'hui investisseur sur toutes les tranches de CoopEst. Le total investi par le Crédit coopératif est de 4,5 millions EUR ;

KRK Kreditimi Rural i Kosoves : institution de microfinance au Kosovo, constituée d'associations rurales d'épargne et de crédit pour le financement des activités agricoles Saving & Crédit Associations (SCA) et de 6 branches. Le siège est basé à Pristina et le réseau intervient dans les municipalités rurales du Kosovo. Le portefeuille de crédit est principalement composé de prêts pour des activités agricoles. Les autres crédits sont dédiés à des activités au commerce, service et production. Le projet a initialement été développé par Adie International sur financements européens, d'autres investisseurs comme SIDI, SEFE et FIEK (la Fédération des associations) ont aussi eu un rôle important. On retrouve aujourd'hui EFSE parmi les investisseurs.

En juin 2008, KRK avait un portefeuille de 10 millions EUR et 5 700 clients. Le Crédit coopératif a pris une participation au capital de 300 000 EUR qui devait passer à 450 000 EUR début 2009 ;

- **Oxus Holding** : holding de microfinance du réseau d'IMF d'Oxus (ACTED) basé au Luxembourg.

Oxus Holding a pour but de consolider l'activité des IMF locales du réseau Oxus et de refinancer en capital et en dette les IMF du réseau. Les IMF d'Oxus sont présentes dans les zones rurales et périurbaines d'Afghanistan, du Kirghizistan et du Tadjikistan et financent des activités de petits commerces et services, artisanat, agriculture, élevage, etc. L'ONG ACTED reste l'actionnaire majoritaire d'Oxus Holding avec son expérience de gestion de projets d'urgence et de développement dans des pays difficiles.

À la fin de l'année 2007, le portefeuille total du réseau était de 4,3 millions EUR pour 233 858 clients. Une très forte croissance est prévue.

Le Crédit coopératif a apporté à Oxus Holding un prêt subordonné convertible de 500 000 EUR.

- **en cours d'étude** : dossiers au Burkina Faso, au Salvador.

Portefeuille en France

Le Crédit coopératif mène aussi depuis toujours des activités de microcrédit en France.

Le Crédit coopératif a une longue expérience dans la création et la gestion de systèmes de garantie mutuelle, de fonds de garantie, qui permettent aux porteurs de projet d'accéder plus facilement au crédit :

- **France Active**, réseau national de fonds de garantie territoriaux soutenant la création d'entreprises, et le Crédit coopératif sont partenaires depuis plus de 15 ans, autant au niveau national que régional ;
- « **La Garantie Solidaire** » de la FEBEA, fonds de garantie mutuelle multi-pays et multi-secteurs spécialisé dans la finance sociale et solidaire, géré par le Crédit coopératif, a notamment pour objectif de renforcer l'activité de microcrédit des institutions financières qui en bénéficient.

Le Crédit coopératif a fourni des refinancements :

- à des associations : le Crédit coopératif est un partenaire historique de l'Adie, qui dispose d'un encours de ligne de refinancement des crédits qu'elle accorde

à ses propres clients, avec délégation totale de décision sur les prêts consentis. Pour soutenir les actions de l'Adie en direction des personnes en difficulté, le Crédit coopératif a créé le COD'Adie, Livret de développement durable solidaire au service du microcrédit ;

- à des porteurs de projet : le Crédit coopératif prête directement à des micro-entrepreneurs accompagnés par les réseaux dont il est partenaire et qui apportent leur garantie. Il a été le premier groupe bancaire à signer la Charte pour la distribution des Prêts à la création d'entreprise.

Fidèle à sa tradition de complémentarité avec les associations de terrain, le Crédit coopératif renforce leur action en mettant son professionnalisme à leur disposition :

- le Crédit coopératif s'engage dans le microcrédit social ;
- adhérent du réseau national FIR, le Crédit coopératif intervient auprès des Plateformes d'initiative locale (PFIL), pour le soutien de la création et la transmission d'entreprises.

Encadré 3. Microcrédit social

Le Crédit coopératif a signé, au nom du groupe Banque Populaire, une convention avec le fonds de cohésion sociale dans le cadre de la distribution des microcrédits sociaux prévus par le plan Borloo.

Sont concernés par ces financements les projets personnels (accès au logement, à la formation ou à l'emploi, déménagement, dépenses consécutives à un accident de la vie) portés par des personnes en situation d'insertion ou de réinsertion professionnelle.

Le dispositif prévoit des prêts d'un montant de 500 à 3 000 EUR, sur une période maximale de trois ans, à taux fixe, au taux de base bancaire de chaque établissement (Crédit coopératif : 6,60 %, actuellement), sans garantie personnelle ni autre frais additif.

De plus, chaque emprunteur bénéficiera d'un accompagnement personnalisé dans le cadre de partenariats avec des associations (associations d'insertion, intervenants de

l'aide aux personnes, entreprises d'intérim d'insertion, associations pour personnes handicapées, etc.)

La diffusion de ces microcrédits sociaux s'effectue en partenariat avec des associations spécialisées dans l'accompagnement des publics visés : ces dernières auront un rôle actif à jouer dans la mise en place et le suivi des prêts.

Stratégies et perspectives d'avenir

L'intervention du Crédit coopératif en microfinance correspond à un prolongement de la mission historique du Crédit coopératif dans le secteur de l'économie sociale.

Le Crédit coopératif attache, dans le cadre de ce projet, une importance toute particulière à l'investissement aux côtés d'associations et de coopératives afin de donner à celles-ci les moyens de continuer à contrôler, malgré les besoins de capitaux liés au développement, les activités de microfinance qu'elles ont créées et développées. Le Crédit coopératif prône l'esprit de la forme coopérative, où les « actionnaires » ont une rémunération stable mais plafonnée et où une partie des bénéficiaires est « réinvestie » dans le projet.

78

Le Crédit coopératif souhaite, quand il le pourra, appuyer et accompagner par de l'assistance technique les structures dans leur professionnalisation, tout en s'assurant qu'elles maintiendront leur mission sociale.

Ces activités en microfinance pourront être renforcées une fois que le bilan des différentes actions sera dressé.

Obstacles

Différentes contraintes, qui une fois levées pourraient faciliter les opérations menées en microfinance :

- **fiscalité** : problèmes liés aux RAS sur les intérêts versés par les IMF dans leurs pays d'origine. La RAS peut présenter un coût supplémentaire important puisque généralement il est supporté par l'IMF. Exemple au Kosovo : la RAS est de 20 %, ce qui veut dire que pour un prêt octroyé à l'IMF à un taux d'intérêt de 7 % par an, l'IMF peut devoir supporter un cout total de financement de $7\% * (1 + 20\%)$ soit 8,40 % par an. Les RAS sont versées au pays d'origine. S'il existe un traité de non-double imposition, cette RAS peut être récupérée par le prêteur sous forme de crédit d'impôt (pour plus de détail voir les travaux réalisés au sein du groupe de travail Europlace). Il n'existe pas toujours de traité de non double imposition d'où la volonté d'une activité de lobby afin de faciliter ou de favoriser la mise en place de tels traités ;
- **économie sociale** : Traité de Rome sur les coopératives. Dans l'UE, il est difficile de créer une coopérative en microfinance, notamment en Roumanie ;
- **codéveloppement** : travaux du Crédit coopératif sur la collecte du compte épargne codéveloppement en faveur de l'investissement en microfinance. Contraintes liées à l'impossibilité de monter un fonds en France (pas de démarchage public autorisé).

Sites Internet références :

- Le Crédit coopératif communiquera de manière globale une fois que les investissements auront atteint une taille plus conséquente. La communication se fera au cas par cas sur les différents projets, présentation aux conférences, communiqués de presse, site internet (CoopEst, communication KRK avec EFSE).
- Le site Internet du Crédit coopératif sera mis à jour prochainement notamment en ce qui concerne les activités de microfinance à l'international : <http://www.credit-cooperatif.coop/groupe/presentation/microfinance/>
- Le Crédit coopératif participe au projet Babyloan, www.babyloan.org : un site internet « peer to peer » qui permet aux internautes de faire des prêts (à taux zéro) à des entrepreneurs dans les pays du Sud. Ces prêts bénéficient aujourd'hui à des IMF des réseaux Oxus, Entrepreneurs du Monde, Horus. Le Crédit coopératif est au capital depuis juillet 2008 avec ACTED et la BRED.

Fiche descriptive : **Crédit mutuel****Description du groupe : Crédit mutuel**

Nombre d'employés : 59 450 salariés.

Nombre de caisses locales : 190.

Domaines d'intervention :

- la banque ;
- l'assurance ;
- la technologie.

Nombre de sociétaires : 570 000 sociétaires actifs et 1 790 élus.

Données financières : 197,5 millions d'euros de dépôts, 103,3 millions d'euros d'encours de crédits en 2007.

Positionnement sur le marché bancaire en France :

Le Crédit mutuel est une banque coopérative régie par la loi du 10 septembre 1947. Elle est la propriété de ses sociétaires, au travers de parts sociales.

Le Crédit mutuel met ses 5 148 points de vente au service de ses 14,9 millions de clients, dont 13,3 millions de particuliers. Deuxième banque de détail en France, le groupe Crédit mutuel comprend le réseau du Crédit mutuel et l'ensemble de ses filiales dont le CIC.

Historique en microfinance

80

En créant le Centre international du Crédit mutuel (CICM) en 1979, bien des années avant le début de la mode du microcrédit, le Crédit mutuel s'est engagé dans la voie de la coopération et de l'aide au développement. Dès les années 1980, les élus du Crédit mutuel, deuxième banque de détail en France, ont été sollicités par des organismes du Sud sur des projets de microfinance. Les Fédérations étant autonomes, elles ont essayé de répondre à la demande. Celle-ci étant conséquente, il a alors été décidé de créer l'association de loi 1901, le CICM.

Cette association, à laquelle participent les 18 groupes régionaux, la Confédération nationale et la Caisse centrale du Crédit mutuel, vise à mettre en place des réseaux coopératifs autonomes et pérennes dans des pays où les particuliers n'ont pas toujours accès aux structures bancaires existantes.

Son objectif est de donner aux populations locales les moyens de prendre en main leur développement économique et social, soit en créant leurs propres réseaux de coopératives d'épargne et de crédit, soit en assistant techniquement des organisations mutualistes existantes.

Grâce au microcrédit et aux services bancaires proposés, ces réseaux de coopératives contribuent à irriguer en profondeur les économies locales : ils participent à la création du lien social et à la sédentarisation des populations.

Modes d'intervention

Depuis sa création en 1979, le CICM a dépensé, exclusivement en subvention et charges pour son action sur les différentes opérations qu'il a menées, environ 60 millions EUR dont la moitié apportée directement par le Crédit mutuel. Le CICM est à la fois opérateur et bailleur.

En 2007, le budget du CICM correspond à 1,6 M EUR dont 20 % sont alloués à la couverture des frais de structure. L'action du CICM est financée par les fédérations par le paiement de cotisations avec l'appui de bailleurs de fonds extérieurs.

La structure du siège est composée de 5 personnes (4 chargés de mission et 1 secrétaire), auxquelles s'ajoutent, sur le terrain, 8 personnes expatriées (coûts entrants représentant environ 80 % des dépenses allouées aux activités opérationnelles du budget du CICM).

La démarche du CICM est calquée sur les principes fondateurs du Crédit mutuel : la responsabilité des sociétaires, le bénévolat des administrateurs et la territorialité de la zone d'activité des caisses (service de proximité).

L'intervention du CICM consiste en la création pure et simple de réseaux de coopératives offrant des services financiers à des populations exclues du système bancaire classique. La formation des cadres de ces réseaux, qu'ils soient élus ou salariés, est l'un des éléments de base des interventions. Le principe fondateur de l'action repose sur une épargne préalable génératrice de crédit.

Partenariats

Avec une ONG au Cameroun, l'Institut européen de coopération et de développement (IECD).

Zone d'intervention

Le CICM intervient dans cinq pays d'Afrique :

- le Sénégal avec le Crédit mutuel du Sénégal (CMS).
Le contrat entre le CICM et le CMS s'est terminé en 2007, le CICM a rempli son office de partenaire technique et financier et se retire de la gestion du CMS.
- la République centrafricaine avec le Crédit mutuel de Centrafrique ;
- le Cameroun avec un réseau naissant ;
- le Congo avec les Mucodec ;
- le Niger avec un réseau de mutuelles lancé en février 2006.

Le CICM est également présent aux Philippines et au Cambodge.

Outils et produits

Les réseaux du CICM proposent au démarrage des produits d'épargne permettant de développer une offre de produits de crédit en fonction de la trésorerie disponible et de la capacité d'épargne des sociétaires. Les crédits accordés sont essentiellement au démarrage des projets des crédits à court terme. Des crédits plus élaborés, tels que les crédits à l'habitat sont aussi proposés en fonction des besoins spécifiques exprimés par les sociétaires. La création de réseau permet de recycler une épargne existante.

4 types de produits :

- contrat (compte à terme) ;
- part sociale (non rémunérée) ;
- livret rémunéré si la caisse fait des bénéfices ;
- divers plans d'épargne projet.

Le CICM ne prend pas de participation au capital d'IMF et ne fait pas d'investissements dans des fonds. L'assistance technique constitue le cœur de métier du CICM. La formation, notamment, joue un rôle primordial dans l'essor des réseaux du CICM. Le lancement d'un projet de monétique avec les Mucodec fait qu'une partie de l'assistance technique fournie est cofinancée.

Cible

En fonction des sollicitations.

Création et développement de réseaux

Centrafrique
Congo
Philippines
Sénégal
Cambodge
Cameroun
Niger

Partenariat

- CCMAO : Confédération des caisses mutualistes d'Afrique de l'Ouest, création en 2003 par le CMS et l'Union Jéméni au Mali ;
- BIMAO : la Banque des institutions mutualistes de l'Afrique de l'Ouest a été créée en 2003 et détenue à 66 % par la CCMAO et 34 % par le Crédit mutuel ;
- SIIMEC : société propriétaire du logiciel SiBanque dont la troisième version est en cours de finalisation. Société d'ingénierie et d'informatique des mutuelles d'épargne et de crédit dont les réseaux utilisateurs et le CICM sont actionnaires.

Portefeuille à l'international

Le Crédit mutuel a fait évoluer ses relations avec les mouvements africains arrivés pour la plupart à maturité. Il a mis en place en 2003 (agrément en 2005), en y prenant une participation, une banque interrégionale aux côtés des réseaux d'Afrique de

l'Ouest, la BIMAO. Un deuxième établissement, la Banque du crédit mutuel d'Afrique centrale (BCMAC), est en cours de création avec la collaboration des réseaux d'Afrique centrale (Congo et Centrafrique).

Ces deux établissements bancaires pourront fournir à leurs membres, mais aussi à certains clients non actionnaires, des services financiers tels que le placement de la trésorerie excédentaire, le refinancement à moyen et à long terme et les virements internationaux.

Tableau 6.
Tableau synthétique des interventions (en euros)

INSTITUTIONS	Encours dépôts	Encours crédits	Salariés	Caisses	Résultat net
MUCODEC (Congo) créée en 1984					
2006	91 621 859	16 159 596	273	35	2 131 237
2007	110 116 968	22 862 027	322	38	2 677 464
Crédit Mutuel du Niger créé en 2006					
2006	56 411	7 623	13	4	NS
2007	476 220	202 775	22	6	58 460
MDIC Cameroun créé en 2005					
2006	186 363	22 184	17	5	725
2007	240 627	132 585	16	5	265
CMSC Cambodge créé en 2004					
2006	95 451	15 745	37	9	-113 696
2007	326 119	56 899	44	10	-102 658
MSCCP Philippines créé en 2001					
2006	83 200	58 300	11	31	-100 932
2007	72 906	45 857	11	32	-109 122
Crédit Mutuel du Sénégal créé en 1988					
2006	62 473 607	55 354 238	463	99	382 844
2007	82 322 469	77 748 999	540	106	ND
Crédit Mutuel de Centrafrique créé en 1994					
2006	5 241 000	1 714 000	67	11	28 000
2007	5 608 751	2 132 386	60	11	111 311

Source : ESF

Portefeuille en France

Adie a été appuyée dès le départ et est encore refinancée, ainsi que de nombreuses initiatives du domaine de l'économie sociale.

Autres activités

- contrat avec *Western Union* de la BIMAO en agent et CMS en sous-agent. Les Mucodec négocient pour être directement agent ;
- SIIMEC détenue à 62 % par le CICM, CMS, Bimao, Mucodec. Il emploie 6 personnes ;
- un projet de financement d'une dizaine de milliers de logements sociaux est à l'étude à la Mucodec, avec des biens immobiliers allant jusqu'à 0,2 million EUR mais la filière de promotion est inexistante. Il reste un obstacle majeur à surmonter : l'acquisition gratuite du foncier auprès de l'État. Le foncier est un problème majeur au Congo. Il y a un rôle à jouer de la part des IFI à ce niveau ;
- développement avec les Mucodec de swaps BDEAC, des emprunts obligataires qui, en jouant sur les échéances, permettent d'améliorer les ressources permanentes.

Stratégies et perspectives d'avenir

Il s'agit de remédier au problème de l'usure (exemple de Raffeissen, créateur de la première caisse de secours mutuel) à travers le mutualisme (outil de promotion sociale et morale). Le CICM agit selon 4 principes d'actions fondamentaux : la proximité, la démocratie, la subsidiarité et la solidarité.

Les activités de microfinance du Crédit mutuel à travers le CICM ne rentrent pas dans une politique de RSE.

Prévision d'une augmentation du budget à disposition passant par une augmentation des cotisations des fédérations pour atteindre, en 2010, 2 millions EUR. Souhait d'augmenter les activités dans le futur.

Souhait d'une augmentation des activités de mésofinance, financement des PME, notamment avec les Mucodec. Les micro-entrepreneurs sont déjà le cœur de cible des réseaux soutenus par le CICM avec du petit commerce, de l'artisanat, etc. Il n'y a pas de cible au départ, tout est fondé sur l'accompagnement des sociétaires. Objectif des Mucodec : avoir des produits sur 10 ou 15 ans allant jusqu'à 76 250 EUR (plafond). Au dessus de ce plafond il s'agit de créer une banque.

Projet de finaliser la création de BCMAC, à l'image de la Bimao, avec aussi des objectifs d'échanges interbancaires, de transferts internationaux ou de travail sur les capitaux, placement ou refinancement.

Obstacles

Le CICM constate que la Coopération française, ainsi que les bailleurs de fonds, participent de moins en moins à la création de réseaux d'IMF et ce, alors que la mise à disposition de subventions et/ou de prêts concessionnels facilitent le démarrage de l'activité de ces derniers. Pas assez de création, seulement du développement.

Il est important de préciser que, depuis 2002, il n'y a plus d'argent apporté par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux sur les opérations de créations *ex nihilo* de réseaux bancaires ; ainsi, l'AFD s'est totalement retirée de ce type d'opérations.

Les PPP sont souhaités mais difficiles. À ce titre, il reste encore à améliorer les relations entre la sphère publique et la sphère privée. Par ailleurs, il conviendrait de prendre modèle sur les anglo-saxons.

Le CICM serait intéressé pour étudier la mise en place de garantie par Proparco.

Par ailleurs, la réglementation des banques centrales africaines (CEMAC) ne favorise pas la transformation de l'épargne en crédits à moyen et long terme et limite les plafonds unitaires de ces crédits. Au-delà, les IMF doivent se transformer en sociétés financières pour accompagner le développement des PME dont les besoins de financement sont importants. De plus, le CICM n'est pas favorable à la tendance à la déréglementation sur la zone Afrique de l'Ouest.

Proposition de pouvoir dépasser les ratios de transformation grâce au poids d'un bailleur crédible auprès des banques centrales. En effet certains ratios de liquidités (immobilisations/fonds propres ou ratio de participation pour la zone CFA en Afrique centrale) sont trop conservateurs et ne permettent pas un financement adéquat de l'économie. Une concertation doit être organisée entre les banques centrales des deux zones monétaires africaines (UEMOA et CEMAC) et les acteurs du secteur concerné pour la création de véritables marchés des capitaux et marchés monétaires.

Site Internet référence : <http://www.cmutuel.com/cicm/>

Fiche descriptive : **BNP Paribas****Description du groupe : BNP Paribas**

Nombre de pays d'implantation : 85.

Domaines d'intervention : 3 lignes métiers :

- *Corporate and Investment Banking*);
- *International Retail Services* ;
- et *Asset Management and Services* .

Total bilan 2007 : 1,7 milliards EUR

Positionnement sur le marché bancaire en France :

BNP Paribas est un leader européen des services bancaires et financiers, avec une présence significative et en croissance aux États-Unis et des positions fortes en Asie. Il existe une fondation BNP Paribas. Le groupe possède, depuis début décembre 2008, l'un des plus grands réseaux internationaux avec 171 200 collaborateurs : 131 000 en Europe dont 19 600 en Italie et 64 000 en France et dans les DOM-TOM ; 15 000 en Amérique du Nord et 10 000 en Asie.

Les activités de microfinance font partie intégrante de la politique de développement durable du groupe BNP Paribas.

Historique en microfinance

88

À partir de 2002, au lendemain de l'adoption des objectifs du Millénaire, l'engagement du groupe s'exprime aussi à l'international, d'abord en Afrique subsaharienne où les filiales du groupe ont commencé à refinancer des institutions de microfinance locales :

- en Guinée, via le Crédit rural de Guinée avec l'intervention de l'AFD ;
- au Maroc via la Banque marocaine pour le commerce et l'industrie (BMCI).

En juin 2005, PlaNet Finance et BNP Paribas Banque Privée annoncent la mise en place d'un fonds d'investissement créé par 4 banques suisses, dans l'objectif d'accroître le financement des IMF. PlaNet Finance devient conseiller de *ResponsAbility* et BNP Paribas Banque Privée « place » ce fonds auprès de sa clientèle privée

internationale. Fin 2008, le fonds a commercialisé auprès des clients de BNP Paribas Banque Privée un total de moins de 3 millions USD sur les 320 millions USD du fonds distribués entre autres par le Crédit suisse, touchant au total 127 000 emprunteurs par l'intermédiaire de 110 IMF dans 36 pays (rentabilité de 1 % au dessus du marché monétaire avec un risque mesuré, très prudent au niveau du risque pays).

Début 2006, E. de Lutzel prend contact avec différents départements de la banque et suggère de monter un département dédié à la microfinance. Il transforme cette idée en un plan d'action destiné à la direction générale. Le 12 juin 2006, il obtient un accord de principe du comité exécutif. Capitalisant sur ces premières expériences, conscient qu'il y a un modèle économique qui fonctionne et sous l'impulsion d'un groupe de travail convaincu, la direction générale donne son accord en octobre 2006 (nomination de E. de Lutzel en tant que responsable du département microfinance, un premier budget de fonctionnement est alloué et une personne est recrutée).

Fin 2006, le groupe lance un projet ambitieux de développement de la microfinance, mettant l'accent dans un premier temps sur le refinancement au taux du marché en monnaie locale d'IMF, à travers ses filiales et entités de la zone MENA, d'Afrique, d'Amérique Latine, et d'Asie.

Ce projet transversal, mené par une équipe de 3 personnes, basée au sein du pôle *Asset Management Services*, a une vocation transversale et intervient via les implantations du réseau international de *Corporate and Investment Banking* et d'*International Retail Services*. Elle mobilise aussi, « pour partie de leur temps », une cinquantaine de collaborateurs dans trois pôles internationaux du groupe.

Le groupe a travaillé avec Planet Rating et la direction des risques pour définir une politique spécifique de risques pour la microfinance, qui inclut à la fois des critères sociaux et financiers englobant la couverture des coûts.

Le département Microfinance débute officiellement ses activités au début de l'année 2007. L'accueil est favorable au sein du pôle *International Retail Services*. Le pôle *Corporate and Investment Banking*, quant à lui, se révèle proactif alors que ses montants unitaires habituels dépassent les 10 millions EUR, mais il trouve le modèle économique intéressant.

En mars 2007, un accord cadre a été signé avec l'AFD qui accorde sa garantie, par l'intermédiaire de son fonds assurance pour le risque de l'investissement privé en zone d'intervention de l'AFD (ARIZ), à hauteur de 50 % des concours accordés.

La microfinance est considérée comme un outil d'intégration économique, d'éducation financière et, par conséquent, d'éradication de la pauvreté. La microfinance constitue un « business social », notion qui reflète la stratégie duale (Bouuaert, 2008), c'est-à-dire la poursuite d'un objectif social (politique RSE, développement durable) avec la contrainte de couverture des coûts (intégrée dans les objectifs commerciaux). L'approche se caractérise par un large impact social avec une couverture des coûts et une croissance dite saine dans l'actif total du groupe.

Modes d'intervention

Il y a une réelle volonté d'avoir un impact social fort au travers d'investissements soutenables. L'objectif est de couvrir les coûts sans obligation de maximisation du profit.

Une unité indépendante a été créée pour ces activités. Le rôle de la cellule microfinance du siège est la mobilisation des réseaux, le suivi des dossiers de financements, la synergie avec *Asset management Services* et la distribution de produits microfinance, le consulting, surtout au travers des bénévoles de BNP Paribas.

90

Les partenaires de BNP Paribas dans le secteur

PlaNet Finance, Planet Rating, Adie, AFD (garanties ARIZ pour le Mali et le Burkina Faso).

Ressources humaines

Une équipe de 3 personnes à temps plein et une vingtaine de personnes à temps partiel dans les pays en développement travaillent en microfinance à l'international au sein du groupe.

En septembre 2008, les engagements du groupe atteignent environ 75 millions EUR, à comparer avec l'enveloppe de 100 millions EUR allouée en mai 2007 à ce secteur d'activité. BNP Paribas refinance 22 IMF dans 12 pays sur les 85 où elle est présente. Les engagements se répartissent entre l'Afrique (63 %), l'Amérique latine (21 %) et l'Asie (16 %). L'impact social est supérieur à 400 000 emprunteurs finaux – calcul au prorata du financement – (dont 80 % de femmes), soit plus de 2 millions de personnes en comptant les familles.

Outils et produits

Les outils développés par le groupe sont :

- d'abord le prêt (refinancement des IMF).
Les prêts sont faits par les réseaux locaux en monnaie locale. Le risque est logé chez ces derniers. Depuis 2007, une ligne globale de 100 millions EUR (budget total) a été mise à disposition comprenant à ce jour 75 millions EUR d'engagements. Les refinancements sont, aujourd'hui, pour des périodes de deux à trois ans, mais des demandes sur 10 ans sont faites. Il y a 10 % de garantie du portefeuille total. Ce sont des projets de responsabilité sociale avec une couverture des coûts. Les taux sont ceux du marché et raisonnables. Aucune subvention n'est faite. Les montants varient entre 200 000 EUR et 10 millions EUR pour des durées allant de un à quatre ans ;
- dans le cadre de l'accord de coopération signé le 16 mars 2007 entre BNP Paribas et l'AFD, visant à la mise en commun de projets, notamment dans le secteur de la microfinance, certains crédits sont assortis d'une garantie partielle de l'AFD ;
- l'assistance technique de « Microfinance sans frontières », offerte à travers le réseau des salariés ou des retraités de BNP Paribas (40 bénévoles retraités ou actifs mobilisables, avec une dizaine de missions réalisées en 2008). Les coûts sur place et de transport sont à la charge de l'IMF. Par ailleurs, en partenariat avec l'Association des retraités de BNP Paribas, « Jacadie », qui compte 22 000 membres, propose à des retraités de la banque de s'intégrer comme bénévoles de l'Adie. Une trentaine de bénévoles sont déjà intégrés et une autre trentaine en cours d'intégration.

Ces initiatives visent à soutenir la microfinance par un apport bénévole de savoir-faire, partant de l'idée que la microfinance a autant besoin de savoir-faire que de capitaux.

Zones d'intervention en 2008

Le groupe intervient actuellement dans les pays suivants : Sénégal, Inde, Philippines, Mexique, Brésil, Argentine, Maroc, Guinée Conakry, Egypte, Madagascar, Mali, Tunisie.

L'agrandissement de la zone d'intervention se fait en fonction des réseaux locaux. Le modèle de risque est placé sur la proximité des réseaux de détail internationaux, même si une intervention dans les pays limitrophes serait intéressante.

Portefeuille à l'international

En Egypte, en 2007, via BNP Paribas Egypte qui refinance *Dakahlya Businessmen's Association for Community Development* en partenariat avec la *Grameen-Jamel Initiative* et le groupe *Abdul Latif Jameel*.

En juillet 2008, BNP Paribas confirme son engagement dans le développement durable et les investissements socialement responsables en soutenant la création de Microfix, un fonds de couverture de change pour les petits montants dédiés à la microfinance. Ce fonds devrait démarrer ses activités début 2009 (voir ci-après). Microfix est un détaillant sur les monnaies exotiques tandis que TCX (un fonds de couverture de change pour les gros montants lancé en 2007) fait office de grossiste.

BNP Paribas apportera son assistance technique et son expertise des marchés des dérivés aux organismes auxquels il s'est associé avec :

- PlaNet Finance (organisme luttant contre la pauvreté en soutenant le développement de la microfinance) ;
- *Corporate Connect* (conseil en investissement sur les marchés émergents) ;
- FMO (l'Agence de développement des Pays-Bas) et TCX.

Microfix est un fonds de couverture de change dédié à la microfinance. Pour démocratiser l'accès aux marchés de capitaux dans les pays en voie de développement,

le fonds travaillera avec les IMF et les investisseurs internationaux pour mieux comprendre, quantifier et réduire le risque de change, en leur procurant des services de couverture de change. En effet, les IMF sont exposées au risque de change, puisqu'elles accordent des microcrédits dans des devises locales alors que leur trésorerie est libellée en dollars ou en euros. Microfix leur assure une solution concrète à ce problème.

La Banque internationale pour le commerce et l'industrie au Mali (BICIM), filiale de BNP Paribas, a signé un accord de prêt avec l'institution de microfinance Miselini, portant sur un montant de 150 millions FCFA, soit l'équivalent de 230 000 EUR. Miselini (« petite aiguille » en bambara) est une institution créée en 1999 qui s'est développée dans les quartiers défavorisés de Bamako et de la périphérie. Elle compte plus de 16 000 emprunteurs actifs et cible essentiellement des groupes de femmes afin de soutenir leurs activités de commerce ou d'artisanat. Le financement permet la diversification des produits financiers offerts (démarrage du crédit individuel) et l'extension de la zone d'activité de Miselini, dans un contexte où la faible capacité d'épargne des adhérentes freine le développement de l'activité.

Portefeuille en France

L'engagement de BNP Paribas dans la microfinance remonte à plus de 15 ans. Dès 1993, à la fois BNP et Paribas s'étaient déjà engagées en France pour soutenir l'Adie. Aujourd'hui, BNP Paribas continue d'accompagner le développement de l'association, dont il est l'un des premiers partenaires financiers, avec une ligne de financement de 6,5 millions EUR. Par ailleurs, la Fondation BNP Paribas a décidé, en 2005, de mettre à disposition de l'Adie 2 millions EUR de subventions sur trois ans dans le cadre du projet Banlieue. Cet engagement qui allait de soi pour les groupes bancaires mutualistes n'était pas si évident pour des commerciaux. Les esprits se sont alors tournés vers l'international.

Sélection des partenaires

Elle est très importante car il s'agit d'engagements sur le long terme dans un souci de développement de marché. Elle se fait à partir de fiches pays sur les IMF faisant partie du premier et second « tiers » (source Mix Market et réseaux locaux), selon des critères

tels que l'ancienneté, la localisation géographique, la gouvernance, l'analyse financière, etc.

Au critère de la solidité, BNP Paribas combine le critère de son implantation géographique et celui de l'impact social. Ainsi BNP Paribas adopte une triple approche qui lui permet d'accompagner les institutions les plus solides ayant un impact social dans ses pays d'implantation.

BNP Paribas est favorable aux évaluations et aux études d'impact. Aujourd'hui, ils travaillent selon trois indicateurs sociaux et réfléchissent à l'intégration d'indicateurs plus fins (indicateurs sociaux : nombre d'emprunteurs, nombre de femmes, taille des prêts ; indicateurs financiers : portefeuille à risque et taux de perte).

En juillet 2008, BNP Paribas indiquait vouloir renforcer la collaboration entre son réseau français et ses réseaux en Algérie (BNP Paribas El Djazaïr), au Maroc (BMCI) et en Tunisie (Union bancaire pour le commerce et l'industrie – UBCI). Le groupe souhaite réduire les coûts des transferts et améliorer le traitement des dossiers. Il s'agit de pallier l'hétérogénéité existante de l'infrastructure informatique entre le réseau de détail France et le réseau de détail Afrique pour travailler sur les transferts de fonds des migrants.

Stratégies et perspectives d'avenir

94

L'intérêt du groupe pour la microfinance relève d'un engagement sur le long terme dont les principaux axes d'intervention sont :

- appuyer des IMF dans les zones d'implantation de la banque ;
- développer avec le pôle *Asset Management* la création et la distribution de fonds de microfinance ;
- développer des projets sur les transferts de fonds des migrants ;
- développer des projets de micro-assurance, en Inde notamment ;
- continuer à développer l'assistance technique internationale (Microfinance sans frontières) et le partenariat de bénévolat de compétences « Jacadie ».

Le groupe a ciblé plusieurs zones d'intervention pour l'avenir :

- Afrique du Nord : Algérie, Maroc, Mauritanie, Tunisie, Egypte ;
- Afrique sub-saharienne : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Madagascar, Sénégal ;
- Asie : Chine, Inde, Indonésie, Philippines, Vietnam ;
- Amérique latine : Argentine, Brésil, Mexique ;
- Europe centrale et orientale : Bulgarie, Roumanie, Russie.

À ce jour, l'intérêt se résume par le passage du « *nice to have* » vers le « *must have* », c'est-à-dire le développement de l'accès aux services financiers des populations qui en étaient jusqu'alors exclues.

Il n'est pas prévu de se désengager du secteur, bien au contraire le groupe souhaite poursuivre son développement en augmentant le nombre de dossiers de qualité. On constate, au vu des événements actuels de crise financière, que le secteur de la microfinance semble être déconnecté de la crise et amortir son choc externe.

BNP Paribas se veut un catalyseur et un accompagnateur du développement du secteur. La banque a également la volonté de développer et d'adapter les métiers de pôle de banque d'investissement (émissions obligataires, syndications, etc.).

Obstacles

95

Certains obstacles ont été signalés à l'activité du groupe en microfinance ou concernant l'appui aux IMF dans son ensemble :

- fonds de microfinance : alors que parmi les plus grands fonds de microfinance neuf sur dix sont européens, il n'existe pas un seul fonds français. En effet, la réglementation française restreint la distribution des fonds de microfinance à des investisseurs institutionnels ou à des clients riches très avertis. C'est un double paradoxe : d'une part, le financement des pauvres par l'intermédiaire de ces fonds est réservé aux riches ; d'autre part, le profil de risque des fonds de prêts, répartis sur un grand nombre d'institutions et de pays, montre une volatilité inférieure à 1 % malgré la chute des marchés de 40 à 50 %. Forte de ce constat,

BNP Paribas a lancé un groupe de travail dans le cadre d'Eurolace, réunissant les acteurs de l'*Asset Management* et de la microfinance, afin de faire évoluer l'environnement réglementaire en France. La démarche française rejoint celle d'autres acteurs européens qui envisagent, dans le cadre de la plateforme européenne, de développer un passeport européen pour les fonds de microfinance.

- risque systémique du secteur. Un accident climatique au Bangladesh pourrait être désastreux pour les réseaux de microfinance. Environ 22 millions de personnes sont servies en microcrédit pour une population totale de 150 millions de personnes. Il est important de créer des centrales de risques pour protéger les clients (voir initiative CGAP) ;
- souhait d'une implication plus importante des autorités publiques sur la prise de risque pays (notamment politique) par celles-ci lorsque le risque commercial est assuré par des organismes privés. Une répartition des rôles au sein des acteurs français, telle que l'a instaurée la SFI avec le MIGA qui prend en charge le risque politique ;
- la ZSP de la coopération française est trop réduite (elle comprend principalement des pays d'Afrique) ;
- le risque de change, de couverture des devises est aussi très important, surtout quand on constate que 70 % des fonds de microfinance ne sont pas couverts.

Site Internet référence : <http://www.bnpparibas.com/>

Fiche descriptive : **Société générale****Description du groupe : Société générale**

Nombre d'employés : 151 000.

Nombre de pays d'implantation : 82.

Domaines d'intervention : trois lignes métiers :

- réseaux de détail & services financiers ;
- banque de financement & d'investissement ;
- gestion d'actifs & services aux investisseurs.

Nombre de clients : 30 millions de particuliers.

Total bilan 2007 : 1,072 Mds EUR.

Historique en microfinance

La Société générale débute dans la microfinance au milieu des années 1990 lorsque sa filiale au Maroc, SGMA, approchée par des IMF locales en quête de financements, est la seule banque à donner suite. Un partenariat est signé avec l'agence des États-Unis pour le développement international (United States Agency for International Development – USAID), permettant à SGMA d'entrer en relation avec la plupart des IMF marocaines.

Suite à une étude menée en interne et présentée par la direction du réseau de détail à l'international, la direction du groupe donne, en 2004, son feu vert pour que les filiales dans les pays émergents s'investissent davantage dans le secteur en dette et en capital. Cette décision s'inscrit dans une logique de responsabilité sociale.

Le pilotage des activités de microfinance est logé dans une cellule « Développement durable » créée en 2004 et renforcée par un second collaborateur en 2005. Les premiers projets de participation par des filiales sont mis à l'étude.

En 2005, la Société générale prend une participation dans le capital de la SA MicroCred à hauteur de 3 millions EUR. Courant 2006, deux filiales contribuent en capital à la création d'une IMF respectivement au Cameroun (Advans Cameroun) et à

Madagascar (Access Banque Madagascar). Les deux institutions obtiennent leurs licences et démarrent leur activité en 2007. En 2007, SG-SSB (Ghana) est actionnaire fondateur d'Advans Ghana qui ouvre ses portes en novembre 2008.

Les éléments structurels ayant participé à l'intervention du groupe en microfinance sont :

- la présence dans des pays émergents ;
- une culture d'« ancrage » territorial et de participation au développement local ;
- un effort de valorisation interne et de facilitation au niveau du groupe ;
- relayé par une forte implication et volonté des filiales locales.

Modes d'intervention

La Société générale intervient exclusivement dans les pays où elle a une présence en tant que banque de détail : 37 pays et territoires en Afrique, Europe de l'Est, dans les Balkans, au Moyen-Orient et en outre-mer.

Les deux modes d'intervention du groupe sont :

- refinancement d'IMF au travers de filiales dans les pays d'implantation ;
- participation au capital d'institutions de microfinance en projet ou existantes.

Focus géographique

De fait, l'intervention est plutôt concentrée sur l'Afrique : elle y a davantage de sens, car elle pallie l'absence d'investisseurs. Les zones d'intervention par rapport au réseau Société générale sont l'Afrique francophone (à l'exception du Ghana) et la région Méditerranée (du Maghreb à la Jordanie).

Ressources humaines

Les activités liées à la microfinance sont pilotées par la direction du réseau de détail à l'international au sein de l'équipe « Développement durable ». Cette équipe de

trois personnes y consacre environ 30 % de son temps. Elle s'appuie sur un réseau de correspondants, qui constituent des relais locaux vis à vis des IMF mais non « dédiés » à cette activité. L'équipe a une mission de veille, de coordination et pilotage, de sensibilisation, de consolidation et de support.

Partenariats

Dans le cadre des prises de participation, la Société générale travaille avec différents partenaires sans exclusive tels qu'Horus, LFS, I&P, Acep, MicroCred, le GRET, etc.

Dans le cadre des refinancements, des partenariats existent également à travers des garanties sollicitées au cas par cas par les filiales pour amorcer les relations. Les principaux partenaires sont ARIZ (AFD), Proparco, USAID, Grameen Fondation.

Outils et produits

Les principaux outils développés sont :

- les refinancements : ce sont des prêts en monnaie locale exclusivement, mis en place par les filiales de la Société générale en faveur d'IMF (identifiées localement ou à Paris). Le risque est intégralement pris en charge par les filiales. Elles instruisent les dossiers selon leurs règles habituelles. Le risque de contrepartie (crédit et réputation) doit être satisfaisant. Les refinancements se font aux conditions du marché, 50 % sont à moyen terme, d'une durée de l'ordre de trois ans avec quelques-uns à cinq ou sept ans ;
- les prises de participation : les dossiers remontent par « réseau ». Les partenaires sont choisis sur la base de leur projet et du plan d'affaires. Une attention particulière est portée à la gouvernance, à la capacité de l'institution à se financer de façon autonome au bout de quelques années et à son impact social.

Portefeuille microfinance à l'international

Refinancements :

- 127 millions EUR d'autorisations à fin décembre 2007, logés dans 17 filiales (dont outre-mer – voir portefeuille France –, Maroc, Bénin, Madagascar, Ghana, Sénégal, Burkina Faso, Tunisie, Cameroun, Roumanie, Jordanie, Guinée, Egypte, Bulgarie et Géorgie) ;
- 35 IMF financées de toute taille et statut. Les institutions financées par la Société générale distribuent à leur tour 970 millions EUR de crédit à 1,7 million d'emprunteurs ;
- 98 % des autorisations concernent le continent africain ;
- le volontarisme de SGMA en fait aujourd'hui un bailleur de référence de la microfinance marocaine. La filiale est en relation avec sept associations de microfinance marocaines.

Participations :

- en juillet 2005, le groupe Société générale prend une participation de 3 millions EUR dans le capital de MicroCred. SA. Il en est actionnaire fondateur aux côtés d'AXA et de la SFI. En 2007, la BEI et l'AFD ont rejoint le tour de table et la Société générale a été diluée à 19,6% du capital. Quatre IMF ont été établies au Mexique, Sénégal, Chine et Madagascar. Aujourd'hui, MicroCred compte 9500 emprunteurs avec un crédit moyen de 525 EUR et 1360 déposants ;
- en septembre 2006, BFV-SG prend une participation de 17% dans le capital d'Access Banque Madagascar (ABM), la première banque spécialisée en micro finance créée dans l'île. Les co-fondateurs sont Access Holding, Africap et Triodos. ABM obtient sa licence et démarre ses activités en 2007. À la fin de l'année 2007, Access Banque comptait 1500 emprunteurs et 4200 déposants. La SFI et KfW entrent au capital en 2008. BFV-SG signe également un partenariat avec l'association de micro finance « Entreprendre à Madagascar » pour le cofinancement de micro-entreprises ;
- en juillet 2006, Advans Cameroun est créée et SGBC est actionnaire fondateur avec 20% du capital à côté de LFI SA. En mai 2007, elle obtient sa licence et est autorisée à recevoir des dépôts. À ce jour elle compte 650 emprunteurs/ déposants pour un crédit moyen de 317EUR. La SFI a rejoint le tour de table en 2008 ;
- en octobre 2007, SG SSB prend une participation de 10% dans le capital d'Advans Ghana. L'activité de cette institution démarre en octobre 2008 avec l'ouverture d'une agence à Accra.

Plusieurs projets sont en cours, dont la reprise, au sein d'un consortium mené par le GRET, de Beit el Mal, projet étatique de microfinance en faveur de l'habitat social en Mauritanie administré par l'ONG GRET. Beit el Mal sert 15 000 clients.

Portefeuille microfinance en France

En France, la Société générale est le premier partenaire de l'Adie Outre-Mer. L'entrée en relation s'est faite à Mayotte en 2002. Un partenariat très actif est noué en Calédonie depuis 2006. Une ligne de crédit vient d'être mise en place aux Antilles.

Autres activités

La Société générale n'intervient pas en subvention, ni en assistance technique mais apporte volontiers son concours gracieux à des initiatives ponctuelles :

- traduction en français du guide de formation à la responsabilité sociale et environnementale conçu par l'agence néerlandaise FMO à destination des institutions de microfinance ;
- relecture et traduction en français d'un document du CGAP sur les fonds d'investissement.

Elle met également à disposition des IMF dans lesquelles elle détient une participation et à leur demande des compétences et moyens généraux (locaux, conseils, expertise, etc.).

Les activités de microfinance complètent les efforts du groupe pour servir en direct une base plus large de clientèle de particuliers et d'entreprises. Certaines filiales (Géorgie, Moldavie, Roumanie et Madagascar) se sont impliquées dans des programmes dits de *downscaling*, qui visent en particulier le marché des très petites entreprises, peu couvert par les banques traditionnelles.

Stratégies et perspectives d'avenir

Les activités de microfinance sont menées au titre de la politique de RSE du groupe car la Société générale entend se positionner comme un acteur de référence en la

matière : au travers de la microfinance, elle poursuit un objectif de lutte contre l'exclusion financière et d'élargissement de l'accès aux produits et services financiers dans les pays émergents.

Le groupe a fait le choix de conduire l'activité de microfinance à partir de filiales locales. Cette approche privilégie les relations et prises de décision locales pour entretenir la proximité avec les IMF et garantir ainsi la pérennité des relations.

Le groupe entend continuer dans cette voie avec la même orientation géographique et en terme d'outils.

Obstacles

Plusieurs points ont été mentionnés :

- le rôle et les modalités d'intervention des agences de coopération internationales bilatérales et multilatérales : conditionnalités trop fortes, pas assez de prises de risque et ralentissement du processus ;
- l'accroissement des investissements dans le secteur, qui suppose que les IMF aient la capacité d'absorber ces fonds et de maîtriser leur croissance. Elle génère également des leviers d'endettement très élevés ;
- l'intervention des gouvernements dans le secteur : elle peut décourager les investissements (les programmes de microfinance d'Etat subventionnés constituent par exemple un péril pour le secteur) ou au contraire les stimuler à un rythme peut-être trop rapide (comme en Inde où le secteur de la microfinance fait partie des secteurs prioritaires que les banques doivent financer) ;
- un effort d'adaptation encore nécessaire des réglementations dans quelques pays pour favoriser la microfinance, sans créer de distorsion anormale en terme de cadre réglementaire et de supervision entre cette activité et les activités bancaires classiques.

Site Internet référence : www.socgen.com

Fiche descriptive : **Banque populaire****Description du groupe : Banque populaire**

Nombre d'employés : 35 000 collaborateurs.

Nombre de pays d'implantation : 68.

Organisation : trois dimensions :

- les **18 Banques populaires régionales, la Casden Banque Populaire et le Crédit coopératif** : de statut coopératif, elles sont les maisons mères du groupe et actionnaires de la Banque fédérale des Banques populaires. Autonomes, elles exercent tous les métiers de la bancassurance dans une relation de proximité avec leurs clientèles ;
- La **Banque fédérale des Banques populaires** : elle réunit les fonctions d'organe central des Banques populaires et de Natixis. Elle assure à la fois le rôle de surveillance, de contrôle, de coordination et d'animation de l'ensemble du groupe. Elle favorise la mutualisation des ressources et des moyens dans un certain nombre de domaines (communication, produits, ressources humaines, etc.) ;

Natixis : elle est la banque d'investissements et de projets commune au groupe Banque populaire et au groupe Caisse d'épargne.

Nombre de clients : 9,4 millions de clients dont 3,4 millions de sociétaires.

Positionnement sur le marché bancaire en France :

- 4^e réseau bancaire français avec 3 370 agences ;
- 1^{re} banque des PME.

Historique en microfinance

Le groupe des Banques populaires n'a pas d'historique significatif ni d'implication financière en microfinance à l'international. Mais le groupe intervient en assistance technique dans le secteur au travers de l'agence du groupe de Banque populaire pour la coopération et le développement (ABPCD), association loi 1901. L'ABPCD offre aux pays émergents l'expérience presque centenaire, ainsi que les compétences professionnelles des Banques populaires en France et dans le monde.

Les thèmes de formation développés et animés par le consortium concernent le management, le marketing, la gestion des risques, la gestion des impayés, la réglementation, la conception et la mise en place d'un plan de communication.

Modes d'intervention

L'ABPCD agit dans le respect des valeurs mutualistes que sont l'audace, la solidarité, le respect et la coopération.

À travers ses actions, ses approches et ses choix d'experts, elle se fait l'écho de l'esprit de solidarité, d'entrepreneuriat et d'engagement citoyen qui découlent de ces valeurs :

- concevoir ses projets au service du développement, pour contribuer sur la durée au développement économique et social et aux efforts en faveur de la lutte contre la pauvreté, en facilitant par exemple l'accès aux services financiers de base des moins favorisés ;
- agir de façon pragmatique, seule ou en collaboration avec ses grands partenaires, l'AFD, Développement international Desjardins (DID), le Centre de développement des entreprises (CDE), le FCI ou des structures professionnelles locales ;
- accompagner la mise en place d'outils et de méthodes, qui seront ensuite appropriées par le tissu local ;
- participer à la formation des cadres et entrepreneurs de demain dans les pays en développement.

Zone géographique

De manière générale l'ABPCD concentre son action sur l'Afrique et le Maghreb en apportant son expertise.

Outils et produits

Outils d'intervention de l'ABPCD :

- conseil et assistance technique ;
- assistance à la structuration du secteur bancaire ;
- mise en œuvre de plans de formation ;
- mobilisation des aides internationales nécessaires au financement des programmes des États ;
- accompagnement des privatisations ;
- appui aux acteurs du secteur privé, en particulier les PME.

Portefeuille à l'international

L'ABPCD a effectué la valorisation de l'institution de microfinance cambodgienne AMRET pour le compte du GRET. Elle a assuré l'évaluation financière et la négociation de la cession des parts vers de nouveaux actionnaires.

Au Cameroun, après le départ de la BNP en 1994 dans des conditions difficiles, l'État camerounais a recherché un groupe bancaire pour reprendre l'établissement en gestion nommé BICIC. C'est l'ABPCD, en tant que représentante du groupe Banque populaire, qui a été choisie, avec une triple mission : restructurer la banque, restaurer sa rentabilité et préparer la privatisation.

La BICIC a cessé ses activités le 13 mars 1997 et la BICEC a ouvert ses portes le 17 mars 1997 en reprenant les locaux, les actifs sains et une partie du personnel de l'ancienne BICIC. Après un peu plus de quinze mois et le détachement sur place de 5 cadres expatriés, les deux premiers objectifs ont été atteints. Depuis janvier 2000, le groupe Banque populaire a pris le contrôle de la banque en devenant son actionnaire majoritaire.

Aujourd'hui, la BICEC est la première banque de la place avec une part de marché de l'ordre de 25 % tant en crédits qu'en ressources.

À Madagascar, un projet en collaboration avec le gouvernement de la République de Madagascar visait le développement intégré du monde rural et plus globalement la réduction de la pauvreté sur l'île.

L'agence participe avec DID (Québec) et l'Association professionnelle des institutions financières mutualistes (APIFM), à la gestion d'un programme de formation destiné aux techniciens et aux élus de diverses IMF malgaches intitulé « Renforcement des capacités de microfinance » et financé par le *Millenium Challenge Account Madagascar*.

Tel que stipulé dans les termes de référence du programme, ce dernier a pour vocation d' « [...] assurer l'intégration du secteur de la microfinance dans le système financier, pour qu'il puisse pleinement jouer son rôle économique dans l'offre des services microfinanciers (la mobilisation de l'épargne et l'octroi des crédits) et sa réorientation vers le secteur productif, à travers la professionnalisation des principaux acteurs, et ce, par le renforcement de leur compétence ».

Ce projet a été réalisé par l'ABPCD en consortium avec DID au Québec, en tant que chef de file et l'APIFM à Madagascar de janvier à novembre 2007.

L'ABPCD s'est occupée de l'organisation, de la préparation, de la répartition des thèmes à diffuser entre les différentes zones d'intervention, de l'identification et du choix des sites de formation, de la conception des modules de formation, de l'animation des sessions, du suivi et de l'évaluation post-formation.

106

De plus à Madagascar, le secteur « mésofinance » est en pleine construction ; l'ABPCD intervient sur des projets AFD concernant les sociétés de caution mutuelle.

Portefeuille en France

La banque fédérale finance la chaire de microfinance d'Audencia (École de management et de commerce) à Nantes. L'ancien directeur général de la Banque populaire de l'Ouest coordonne les actions qui sont menées en partenariat avec l'Adie, la chaire et la banque en faveur de l'insertion du microcrédit dans des quartiers défavorisés de Nantes.

Stratégies et perspectives d'avenir

L'ABPCD continue son travail sur des projets liés à la finance et au développement économique, à la microfinance en particulier, et plus particulièrement aux questions de mésofinance.

Site Internet de l'ABPCD : <http://www.banquepopulaire.fr/>

Annexe 3. Autres initiatives françaises en microfinance : Axa

Axa World Fund Development Debt

Axa Investment Managers (Axa IM) a participé, à l'initiative de l'ONU, à l'événement « 2005 : année internationale du microcrédit », avec le fond *Axa World Fund Development Debt* qui développe la microfinance et soutient ainsi les économies locales, notamment en Amérique latine. Déjà primé (les titres en portefeuille ont un *rating* moyen comparable à « A »), *AWF Development Debt* est un fonds obligataire qui se concentre dans des obligations émises par des organismes supranationaux et des agences locales de développement, et des titres à court terme émis par des microbanques.

Par exemple, par ce biais, Axa IM a investi dans la *Caja Municipal de Trujillo*, une des meilleures microbanques latino-américaines, tant du point de vue de sa performance que de l'impact social. Cette institution, située au nord du Pérou, finance directement l'activité de plus de 90 000 personnes. Les clients sont en majorité des micro- et petits entrepreneurs, auparavant exclus du système financier formel. Des investissements similaires sont menés en Amérique latine (Équateur, Brésil).

Global Commercial Microfinance Consortium

Axa s'est associé à plusieurs investisseurs internationaux (Merrill Lynch, Storebrand, CNP Assurances, HP, Cisco, State Street Corporation) et à des agences nationales de développement (AFD, UK Department for International Development, US Agency for International Development...) pour lancer en 2005 le « *Global Commercial Microfinance Consortium* ».

Il s'agit d'un fonds d'investissement de 75 millions USD dédié à des institutions de microfinance en Inde, au Pakistan, au Pérou, au Kosovo, au Mozambique, et au Nicaragua. Les crédits sont notamment accordés aux petits entrepreneurs et à des personnes de profession indépendante (petits commerçants, fermiers). Les crédits sont alloués en s'appuyant sur des réseaux de proximité de populations locales déjà clairement identifiés dans des programmes précédents par la Deutsche Bank (la Deutsche Bank, qui était l'opérateur du projet, est désormais chargée de la gestion du fonds). Cette initiative constitue une avancée importante pour la microfinance, car elle

lui offre un accès plus large aux financements. Axa a choisi de s'engager dans ce projet en apportant une aide de 3 millions USD.

SFI

La SFI, filiale dédiée au secteur privé du groupe Banque mondiale, et PlaNet Finance, organisation de solidarité internationale dont la mission est de développer la microfinance, ont lancé, en 2005, MicroCred. Son objectif est de créer et de développer un groupe d'institutions de microfinance servant des clients exclus du système financier traditionnel. MicroCred intervient en investissant dans des sociétés ou des banques de microfinance et en fournissant toute l'assistance technique nécessaire à ces sociétés pour devenir des institutions de microfinance leaders dans leur pays.

Axa est au nombre des investisseurs privés, avec notamment 2 millions EUR en 2005. Au moins 60 % des investissements seront effectués en Afrique.

Site internet : www.axa.fr

Bibliographie

- ABDELMOUMNI, F. (2005), « Paradoxes de la microfinance – Plaidoyer pour la récupération de la microfinance par les banques et pour le retour des ONG au développement », *Techniques Financières et Développement*, n° 78, mars.
- ABRAMS, J. et A. VON STAUFFENBERG (2007), “Are public development institutions crowding-out private investment in microfinance?”, *MF Insights*, Microrate, février.
- APPUI AU DÉVELOPPEMENT AUTONOME (ADA) et BANQUE DE LUXEMBOURG (2006), *La Microfinance : outil de lutte contre la pauvreté*, Les II^e Midis de la Microfinance, Luxembourg, Octobre.
- BARLET, K. (2003), « Les banques commerciales en microfinance », *Bulletin d'information du mardi (BIM) n°25*, GRET & CIRAD, novembre.
- BOÚÚAERT, M. (2008), “A billion to gain? A study on global financial institutions and microfinance. The next phase », *ING Microfinance Support*, mars.
- CGAP (1998), « Les banques commerciales : de nouveaux acteurs dans le monde de la microfinance », *Note Focus* n° 12, août.
- CRIJNS, G., F. LANSBERGEN, A. PATER, F.-P. VAN DER PUTTEN et D. TIMMER (2006), “A billion to gain? A study on global financial institutions and microfinance”, *ING Microfinance Support*, février (1st version).
- DEUTSCHE BANK RESEARCH (2007), *Microfinance : an emerging investment opportunity*, décembre.
- GLISOVIC MÉZIÈRES, J. (2008), « The Landscape of Microfinance Investment Vehicles », *CGAP MIV Survey, European Microfinance Week*, novembre, Luxembourg.
- HMIMID, F. (2005), « Microfinance en Afrique, quelle stratégie pour les banques françaises ? », *Marchés tropicaux et méditerranéens*, juin.

- JEGOUREL, Y. (2008), « Les fonds d'investissement en microfinance : nouvelle niche de la finance éthique ? », *Revue d'économie financière*, octobre, n° 93.
- (1999), « Banques et Finances en Afrique », *Marchés tropicaux et méditerranéens*, numéro spécial, juillet.
- NGUYEN, G. (1999), « Bibliographie sur les liens entre secteur bancaire et microfinance », *BIM* n° 30, GRET & CIRAD, août.
- REILLE, X. et O. SANANIKONE (2007), "Microfinance Investment Vehicules", *CGAP Brief*, avril.
- ZAALBERG, M.-B. (2006), "A billion to gain? A study on global financial institutions and microfinance", *ING Microfinance Support*, novembre.

Publications

Les titres de la collection Notes et Documents
sont disponibles sur le site Internet de l'AFD

*All volumes of the Notes and Documents
series are available on line at :*

<http://recherche.afd.fr>

- N° 1 :** Compétitivité et mise à niveau des entreprises (2003)
- N° 2 :** Multinationales et développement : le rôle des politiques nationales (2003)
- N° 3 :** Lutte contre l'effet de serre : enjeux et débats (2003)
- N° 4 :** Comment financer durablement les aires protégées à Madagascar ? (2003)
- N° 5 :** Agriculture et commerce : quels enjeux pour l'aide au développement ? (2003)
- N° 6 :** Efficacité et allocation de l'aide : revue des débats (2005)
- N° 7 :** Qui mérite l'aide ? Égalité des chances *versus* sélectivité (2004)
- N° 8 :** Le Cambodge : de l'ère des quotas textiles au libre-échange (2004)
Life after Quotas : A Case Study of the Cambodian Textile Industry (2005)
- N° 9 :** La Turquie : panorama et répartition régionale du secteur productif (2004)
Turkey : Overview of the Economic Productive Sector and Regional Spread of the SMEs (2005)

- N° 10 :** *Poverty, Inequality and Growth, Proceedings of the AFD-EUDN Conference 2003* (2004)
- N° 11 :** *Foreign Direct Investment in Developing Countries : Leveraging the Role of Multinationals* (2004)
- N° 12 :** Libre-échange euro-méditerranéen : premier bilan au Maroc et en Tunisie (2005)
- N° 13 :** Les Mécanismes de financement de la formation professionnelle : une comparaison Europe – Afrique (2005)
Financing Vocational Training : a Europe-Africa Comparison (2005)
- N° 14 :** Les Mécanismes de la formation professionnelle : Algérie, Maroc, Tunisie, Sénégal (2005)
- N° 15 :** Les Mécanismes de la formation professionnelle : Allemagne, Espagne, France, Royaume-Uni (2005)
- N° 16 :** Le Textile-habillement tunisien et le défi de la libéralisation : quel rôle pour l'investissement direct étranger ? (2005)
- N° 17 :** Poulina, un management tunisien (2005)
- N° 18 :** Les programmes de mise à niveau des entreprises : Tunisie, Maroc, Sénégal (2005)
- N° 19 :** Analyser l'impact d'un projet de microfinance : l'exemple d'AdéFI à Madagascar (2005)
- N° 20 :** Précis de réglementation de la microfinance, tome I (2005)
- N° 21 :** Précis de réglementation de la microfinance, tome II (2005)
- N° 22 :** *Development Aid : Why and How? Towards Strategies for Effectiveness* (2005)

- N° 23 :** Libéralisation des services de télécommunication au Maghreb : transition institutionnelle et performances (2005)
- N° 24 :** Financer les investissements des villes des pays en développement (2005)
Financing Municipal Investments in Developing Countries (2006)
- N° 25 :** Les exportations de services de santé des pays en développement : le cas tunisien (2005)
- N° 26 :** La micro-assurance de santé dans les pays à faible revenu (2005)
- N° 27 :** Le droit à l'eau dans les législations nationales (2006)
The Right to Water in National Legislations (2006)
- N° 28 :** Croissance et réformes dans les pays arabes méditerranéens (2006)
Growth and Reform in Mediterranean Arab Countries (2007)
- N° 29 :** *Financing Development : what are the Challenges in Expanding Aid Flows? (2006)*
- N° 30 :** Amartya Sen : un économiste du développement ? (2006, 1^{ère} édition)
(2008, 2^{ème} édition)
- N° 31 :** Inégalités et équité en Afrique (2006)
Inequalities and Equity in Africa (2007)
- N° 32 :** La croissance pro-pauvres au Mali (2007)
- N° 33 :** La formation professionnelle en secteur informel (2007)
Vocational Training in the Informal Sector (forthcoming) (2007)
- N° 34 :** La reconnaissance officielle du droit à l'eau en France et à l'international (2007)
- N° 35 :** *Migration and Development : Mutual Benefits? Proceedings of the 4th AFD-EUDN Conference, 2006 (2007)*

- N° 36 :** *Successful Companies in the Developing World (2007)*
- N° 37 :** Débats sur l'efficacité de l'aide : fondements et nouveaux enjeux (2007)
- N° 38 :** *Migration in post-apartheid South Africa Challenges and questions to policy-makers (2008)*
- N° 39 :** Chine : investir dans la maîtrise de l'énergie (2008)
- N° 40 :** Nouvelles formes d'apprentissage en Afrique de l'Ouest (2008)
Towards Renewal of Apprenticeship in West Africa (2008)
- N° 41 :** La formation professionnelle au cœur des politiques de développement (2008)
- N° 42 :** Décentralisation : quelques principes issus de la théorie du fédéralisme financier (2008)
Decentralization: A Few Principles from the Theory of Fiscal Federalism (2008)
- N° 43 :** La contractualisation : une clé pour la gestion durable des services essentiels (2008)
- N° 44 :** Tunisie : financer la maîtrise de l'énergie
Actes de la conférence internationale, Hammamet (Tunisie), 2007 (2008)
- N° 45 :** Précis de réglementation de la microfinance (2009)
- N° 46 :** Les enjeux géographiques du développement économique (2009)
- N° 47 :** Intégrer les populations démunies dans les villes sud-africaines (2009)
- N° 48 :** *Population and natural resources (2009)*
- N° 49 :** Normes de qualité pour les produits agroalimentaires en Afrique de l'Ouest de l'Ouest (2009)

Qu'est-ce que l'AFD ?

www.afd.fr

L'Agence Française de Développement (AFD) est l'un des piliers du système français d'aide publique au développement (APD), conjointement avec le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Finances (Trésor). Depuis sa création en 1941, elle contribue au développement de plus de 80 pays ainsi qu'à la promotion des territoires français d'outre-mer. En tant qu'institution financière, l'AFD soutient des projets économiques, sociaux et environnementaux, grâce à un choix d'instruments allant de la subvention au prêt concessionnel ou aux conditions du marché. Son champ d'intervention couvre les projets productifs dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et des services, publics ou privés ; des infrastructures ; du développement urbain ; de l'éducation ; de la santé et de l'environnement.

© Agence Française de Développement - 2009
5, rue Roland Barthes - 75598 Paris cedex 12
Tél. : 33 (1) 53 44 31 31 - www.afd.fr

Création et réalisation : Vif Argent Communication - 77300 - Fontainebleau

Imprimé en France par Ferréol (Lyon) - Octobre 2009
Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2009
ISSN 1763 - 6183